



C P E  
C A I S S E P E N S I O N  
E N E R G I E

# Sommaire

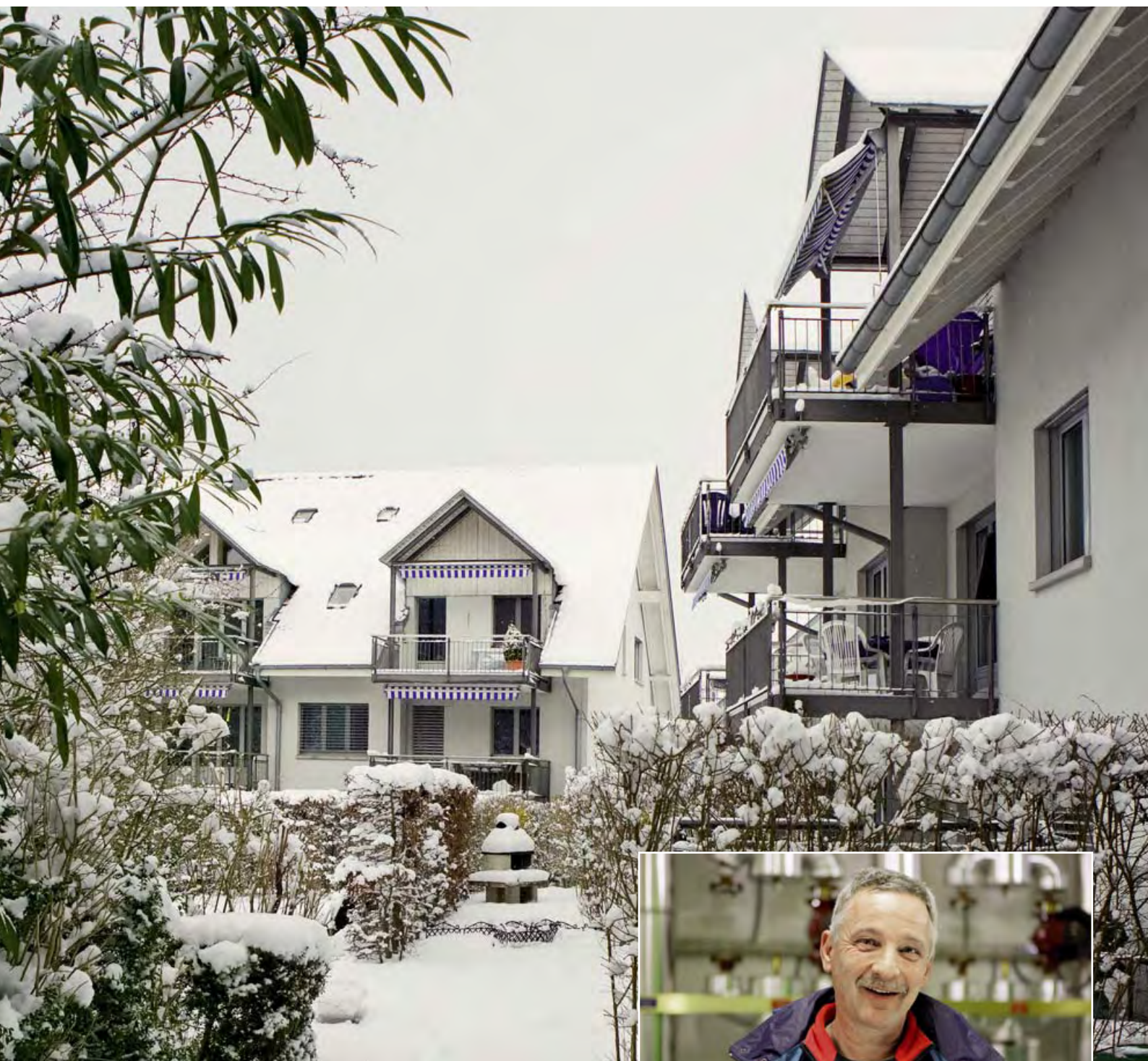
Chiffres-clé	2
La CPE résiste aux turbulences des marchés financiers	4
Un exercice marqué par un contexte difficile	8
Assemblée des délégués 2007	13
Organisation	14
Bilan	16
Compte d'exploitation	18
Annexe	20
Rapport de l'office de contrôle interne de la CPE	35
Rapport de l'organe de révision à l'attention de l'Assemblée des délégués de la CPE	37
Glossaire	38
Entreprises affiliées	40
Evolution actuarielle	44

## Chiffres-clé

En date du 31 mars 2008, la CPE Caisse Pension Energie comptait 168 entreprises affiliées (exercice précédent: 167), représentant 10 060 (9 870) assurés dans les plans de base et 6 122 (6 024) bénéficiaires de rentes. La CPE gère un capital de CHF 5 298 millions

(CHF 5 506 millions). Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 2 163 millions (CHF 2 115 millions), tandis que celui des bénéficiaires de rentes s'établit à CHF 2 177 millions (CHF 2 141 millions).

	2007/2008	2006/2007
Degré de couverture	116,60 %	125,11 %
Performance	-2,2 %	7,3 %
Réserve de fluctuation de valeur en % du capital de prévoyance	16,60 %	25,00 %
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	14,32 %	20,00 %
Assurés dans le plan de base	10 060	9 870
Bénéficiaires de rentes	6 122	6 024
<b>Total des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes</b>	<b>16 182</b>	<b>15 894</b>
Nombre d'entreprises affiliées	168	167
Diverses valeurs moyennes (plan de base uniquement)	ans	ans
Age moyen des assurés actifs, hommes	44,8	44,8
Age moyen des assurés actifs, femmes	42,7	42,7
	CHF	CHF
Moyenne des salaires assurés	55 541	54 340
Moyenne des rentes de vieillesse	39 520	39 333
Rentes	189 340 712	184 277 662
Prestations en capital	27 239 605	30 776 388
Autres	-	233 347
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>216 580 317</b>	<b>215 287 397</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 163 271 869	2 115 207 102
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2 176 972 000	2 140 740 000
Provisions techniques	185 409 000	127 676 438
<b>Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>4 525 652 869</b>	<b>4 383 623 540</b>
Placements de capitaux	5 246 990 638	5 480 617 495
Résultat net du domaine des placements	-114 367 515	377 453 104
Excédent de produits positif/négatif avant affectation à la réserve de fluctuation de valeur	-349 171 817	187 262 062
Fonds libres	-	4 411 505



## Vue sur l'Aare comprise

Rolf Schweingruber est concierge à plein temps du lotissement Eymatt à Hinterkappelen près de Berne, non loin de la zone récréative de proximité que constitue l'Aare. Il s'occupe en outre de différents autres biens immobiliers à Berne.

## La CPE résiste aux turbulences des marchés financiers



**Kurt Baumgartner,**  
président du Conseil  
d'administration

Les placements de la CPE Caisse Pension Energie ont apporté une performance supérieure à la moyenne pendant l'exercice 2007/2008. L'application rigoureuse de la stratégie de placement a porté ses fruits à un moment où la situation sur le marché était devenue difficile. Pourtant, au vu des fortes variations qui secouent les marchés financiers, les caisses de pension sont appelées à examiner leur capacité de risque d'un œil critique et à l'améliorer. Le Conseil d'administration de la CPE s'est attelé à cette tâche avec beaucoup de rigueur.

### **La crise des crédits à risque grève le rendement**

La hausse boursière des années précédentes s'est poursuivie pendant le premier semestre de l'année 2007. Les premiers symptômes de la crise des crédits à risque se sont manifestés en automne 2007. A partir de ce moment-là, la situation boursière s'est détériorée continuellement, et les rendements des caisses de pension ont diminué. Par rapport aux autres caisses de pension, la CPE a obtenu de bons résultats, malgré cette situation difficile.

A fin décembre 2007, donc pour l'année civile 2007, la CPE a réalisé un rendement de 7,06% sur ses placements. L'indice des caisses de pension publié par le Credit Suisse, pour les caisses dont les

avoirs dépassent le milliard de francs, fait état d'un rendement moyen de 2,54% pour l'année civile 2007. L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) a calculé une performance moyenne de 1,8% pour les caisses ayant participé à son étude comparative.

La baisse boursière s'est accélérée au premier trimestre 2008. Elle a également affecté les placements de la CPE. Au total, l'exercice 2007/2008 se solde par un rendement de -2,2% sur les placements. Le taux de couverture se réduit à 116,6%. D'après l'analyse de Swisscanto, le taux de couverture moyen des caisses de pension suisses était de 109% à la fin du premier trimestre 2008.

### **Capacité de risque structurelle pas encore optimale**

La capacité et la volonté d'assumer des risques ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part du Conseil d'administration et du Conseil de fondation, et ce, dès l'exercice 2006/2007. Suite à leur analyse et à un débat approfondi, les organes de la CPE ont décidé de revoir la valeur cible des réserves de fluctuation. Les bons résultats de nos placements nous prouvent aujourd'hui que cette décision était la bonne.

Toutefois, la CPE Caisse Pension Energie n'a pas encore atteint l'optimum de sa capacité de risque. Dans ce contexte, la capacité de risque structurelle constitue un critère important. Elle dépend d'une part de la structure démographique des assurés (nombre d'assurés actifs par rapport au nombre de bénéficiaires de rentes). Du fait de la législation en vigueur, les assurés actifs sont obligés de compenser d'éventuels découverts sans l'aide des bénéficiaires de rentes. Par conséquent, la marge de manœuvre pour compenser des difficultés financières se réduira au fur et à mesure que la quote-part des bénéficiaires de rentes augmentera. A l'heure actuelle, les bénéficiaires de rentes possèdent 50,3% du capital de prévoyance de la CPE, ce qui est un taux relativement élevé.

N'oublions pas l'élément aggravant constitué par le fait que le Conseil d'administration de la société coopérative ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires pour gérer les crises imprévues. L'obligation – pour prendre des décisions – de consulter l'Assemblée des délégués pourrait faire perdre un temps précieux dans le cas où la situation financière exigerait une intervention immédiate. Le Conseil d'administration et la direction sont en train d'étudier des mesures permettant d'améliorer la capacité de risque struc-

turelle de la CPE Caisse Pension Energie, qui est une société coopérative. Nous cherchons à élaborer des outils qui permettront au Conseil d'administration d'intervenir de façon efficace en cas de crise, sans pour autant restreindre les prérogatives et les compétences de l'Assemblée des délégués.

### **Examen du taux technique**

Le taux technique constitue également un élément important pour déterminer la capacité de risque. C'est sur la base du taux technique qu'une caisse de pension calcule les cotisations, le capital de couverture nécessaire et les prestations de libre passage. En 2006/2007, lors de l'examen général de la capacité de risque, la CPE a analysé et étudié son taux technique – qui s'élève à 4%. Force est de constater que ce taux figure parmi les plus élevés et que de nombreuses caisses de pension ont baissé leur taux technique au cours des dernières années. Malgré cela, nous avons décidé à l'époque de maintenir le taux de 4%, car une diminution aurait eu des conséquences sérieuses.

Au vu de la crise des crédits à risque, nous réexaminerons le taux technique au cours de ces prochains mois et nous tiendrons compte des conseils de nos experts externes. Comme l'espérance de vie augmente et que le rendement des placements est plutôt faible, il faudra faire preuve d'un maximum de prudence en fixant le taux technique.

### **Des commissions pour renforcer les structures organisationnelles**

L'année passée, le Conseil d'administration et la direction ont consacré une large partie de leurs réflexions à la structure qui doit prévaloir à la direction de la CPE (corporate governance). L'organisation

du Conseil d'administration et de la direction a été revue, puis partiellement adaptée durant l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration a instauré un certain nombre de commissions communes avec le concours étroit du Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie. Celles-ci analysent en profondeur les affaires qui leur sont présentées, puis émettent des recommandations à l'attention du Conseil d'administration et du Conseil de fondation. Il s'agit en l'occurrence des commissions suivantes:

- la commission des placements est chargée de préparer les décisions propres à l'application de la stratégie de placement ainsi qu'à la surveillance de l'activité correspondante.
- la commission des assurances s'occupe du contentieux, de l'admission de nouvelles entreprises ou de membres individuels, ainsi que des révocations.
- la commission de comptabilité et de révision juge la qualité et l'adéquation du système de contrôle interne mis en place à la CPE. Avec l'organe de révision, elle coordonne la révision dans toute son étendue, puis émet des commentaires sur les vérifications à l'attention du Conseil de fondation et du Conseil d'administration.
- la commission du personnel prépare les décisions sur la nomination, le recrutement ou la révocation des membres de la direction. Elle statue sur les salaires des membres de la direction et définit la politique salariale.

Par ailleurs, la taille du Conseil d'administration et du Conseil de fondation a également fait l'objet de nos réflexions et discussions. D'une part, le nombre de membres ne doit pas être trop important pour assurer des prises de décision efficaces. D'autre part, il faut

« L'application rigoureuse de la stratégie de placement a porté ses fruits en dépit de la situation plus difficile sur les marchés. »

## La CPE résiste aux turbulences des marchés financiers

suffisamment de membres pour veiller à ce que les Conseils disposent de tout le savoir-faire et de toute l'expérience dont ils ont besoin, dans tous les domaines qui les concernent. Nous avons conclu que la taille actuelle du Conseil d'administration était adéquate.

### Evaluation de l'exercice des droits d'actionnaire

Dans le cadre de ses placements, la CPE acquiert des actions et devient ainsi copropriétaire des entreprises concernées. Les actionnaires possèdent des droits clairement définis. Ils participent au développement de l'entreprise, grâce à l'évolution des cours en bourse et grâce aux dividendes versés. Les actionnaires ont également le droit de vote aux assemblées générales. Par conséquent, chaque caisse de pension doit se demander dans quelle mesure et comment elle veut exercer ce droit de vote.

Jusqu'à présent, la CPE suivait systématiquement les recommandations du Conseil d'administration de l'entreprise concernée quand

elle exerçait son droit de vote. Pour déterminer une position plus indépendante, la CPE aurait besoin de connaissances approfondies au sujet des entreprises et de leur secteur économique. Actuellement, la CPE ne dispose pas des ressources nécessaires pour obtenir et gérer ce genre d'informations. La mise en place de ces ressources occasionnerait des coûts que les avantages que nous pourrions en retirer ne justifient en aucun cas. Par conséquent, le Conseil d'administration et le Conseil de fondation ont décidé, dans le cadre d'un séminaire, de maintenir la pratique actuelle.

### Remerciements du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPE Caisse Pension Energie remercie les entreprises affiliées et les assurés ainsi que leurs délégués de leur bonne collaboration et de leur collégialité. Il remercie la direction et les collaborateurs de tous les efforts consentis: le succès de la CPE ne serait pas possible sans leur engagement et leur compétence.

### Deux voies – une CPE

<b>CPE coopérative</b> <b>Assemblée des délégués</b>	
<b>Conseil d'administration</b>	<b>CPE Fond. de prévoyance</b> <b>Conseil de fondation</b>
<b>Direction</b>	<b>Direction</b>
<b>Primauté des prestations</b>	<b>Primauté des cotisations</b>
<b>Plan Epargne 60</b> Préfinancement individuel et personnel de la retraite anticipée	<b>Plan Epargne 60</b> Préfinancement individuel et personnel de la retraite anticipée
<b>Plan Bonus</b> Assurance des parts de salaire variables	



## Travailler au centre-ville

Charly Zürni, responsable de la comptabilité immobilière de la CPE à la Freigutstrasse 16, se réjouit de la bonne situation géographique des bureaux de la CPE, sis aux cinquième et sixième étages de l'immeuble prestigieux du quartier de Zurich-Enge, calme et pourtant proche des transports en commun.

## Un exercice marqué par un contexte difficile



**Clivia Koch**, présidente de la direction

Les tendances se sont inversées sur les marchés financiers, les rendements des placements ont fortement baissé et, par conséquent, les voix qui revendiquaient que les caisses de pension améliorent leurs prestations se sont moins fait entendre.

Pourtant, les caisses de pension restent sous pression au plan financier, car les décisions politiques concernant la rémunération minimale et le taux de conversion minimal aux termes de la LPP restent insuffisantes. En optimisant ses processus internes, la CPE Caisse Pension Energie s'est équipée des structures nécessaires pour affronter un avenir exigeant.

### **La tendance boursière s'inverse brusquement**

Au début de l'année 2007, les investisseurs espéraient réaliser de bons rendements sans risques substantiels, comme les années précédentes. Après cinq années de vaches grasses, certains spécialistes et certains médias invitaient les caisses de pension à poursuivre des stratégies de placement plus offensives, pour obtenir de meilleures performances et pour améliorer les prestations versées aux assurés.

Puis la tendance s'est inversée en été 2007: les crédits à risque ont précipité les marchés financiers dans une crise dont ils ne se sont pas encore remis. Brusquement, l'humeur des investisseurs a

changé et la volatilité des marchés s'est accrue. Partant, certains risques contractés pendant les bonnes années ne résistent pas à la crise. Le rendement des placements s'écroule. Cette crise comporte toutefois aussi des avantages: les discussions relatives à la distribution d'excédents ou l'amélioration de prestations restent davantage en prise avec la réalité qu'au printemps 2007.

Le rendement moyen des caisses de pension suisses était de 2,04% pour l'année civile 2007. Les institutions de prévoyance n'ont donc pas atteint, et de loin, le taux minimal imposé par le Conseil fédéral, qui est de 2,5%. Seules les caisses dont les avoirs sous gestion dépassent le milliard de francs ont dépassé de justesse le taux minimal LPP, avec une performance moyenne de 2,54%. A long terme, un rendement égal au taux minimal LPP ne suffit pourtant pas, puisque les institutions de prévoyance doivent également compenser l'augmentation de l'espérance de vie, financer les charges administratives et les frais de gestion du patrimoine, sans oublier de constituer des réserves, dans la mesure du possible.

En dépit du contexte difficile, le Conseil fédéral a augmenté le taux minimal à 2,75% en automne 2007.

### **Avant d'améliorer les prestations, il faut disposer de fonds libres**

Pour toutes les prestations surobligatoires, les caisses de pension sont libres de décider si elles concèdent des améliorations ou non. Le législateur a décidé que la compensation du renchérissement n'est obligatoire que pour les rentes de survivants ou d'invalidité qui correspondent au minimum légal.

La CPE verse des rentes supérieures au minimum légal; la compensation du renchérissement n'est donc pas obligatoire. De ce fait, le Conseil d'administration a décidé de ne pas améliorer les prestations en 2008. Pour assurer l'égalité de traitement, le Conseil d'administration a en effet décidé que toute amélioration des rentes doit aller de pair avec une amélioration des prestations pour les assurés actifs.

Avant d'améliorer ses prestations, par exemple de compenser le renchérissement là où la loi ne le prescrit pas, la caisse de pension doit disposer de fonds libres en quantité suffisante. Elle doit d'abord accumuler suffisamment de réserves actuarielles, et les réserves de fluctuation doivent avoir atteint leur valeur cible.

### **Les conditions cadres évoluent en raison de l'augmentation de l'espérance de vie**

La prévoyance professionnelle continue à engendrer des débats, tant dans la société en général que parmi les milieux politiques. La première révision de la LPP, qui vient à peine de se conclure, n'a pas apporté de répit.

Le taux de conversion fait partie des paramètres les plus controversés au plan politique, dans le contexte de la prévoyance professionnelle. Ce taux de conversion détermine le montant de la rente annuelle en pourcentage des avoirs de vieillesse de l'assuré. Il a été fixé en 1985, lors de l'introduction de la LPP, en fonction de l'espérance de vie qui prévalait à ce moment-là. Entre-temps, l'espérance de vie a fortement évolué, ce qui entraîne une redistribution des avoirs en faveur des bénéficiaires de rentes et aux dépens de la population active.

Le Conseil fédéral propose de réduire le taux de conversion à 6,4%, conformément à certaines interventions parlementaires. Le Conseil des États a toutefois refusé en 2007 de réduire le taux de conversion. Actuellement, le dossier est soumis au Conseil national. Une adaptation du taux de conversion s'impose pour assurer la pérennité financière des caisses de pension, qui verseront les rentes pendant plus d'années que prévu, en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

Alors que l'espérance de vie augmente, les jeunes actifs se font plus rares et le marché du travail commence à apprécier les salariés plus âgés. Cette évolution touche également la prévoyance professionnelle. Le débat porte désormais sur les possibilités de prolonger la vie active, alors que l'on vantait auparavant les mérites de la retraite anticipée. Dans ce contexte, nous sommes appelés à proposer des modèles plus souples, qui permettent une transition douce entre la vie active et la retraite et qui garantissent l'emploi des personnes actives même à un âge plus avancé.

Les débats ne se limitent donc pas à la réduction du taux de conversion minimal aux termes de la LPP, ils nous montrent aussi les défis qui attendent les caisses de pension et, au-delà, d'autres institutions de notre société, telles que le système de la santé publique.

### **Les structures de la prévoyance professionnelle évoluent**

L'évolution démographique et les défis qu'elle engendre ont des répercussions sur la réforme des structures de la prévoyance professionnelle. Le Conseil fédéral a soumis ses propositions au Parlement à la fin du premier semestre 2007. Le texte du Conseil fédéral prévoit des mesures pour encourager les salariés plus âgés à rester sur le marché du travail.

La réforme structurelle concerne avant tout la question du contrôle des caisses de pension. Le Conseil fédéral a l'intention de séparer l'organe de surveillance suprême des organes de surveillance régionaux et d'harmoniser les activités de contrôle. Le texte prévoit en outre des codes de bonne conduite pour l'administration des institutions de prévoyance.

### **Vérification systématique des risques**

Le Conseil d'administration et la direction de la CPE Caisse Pension Energie ont mené un débat intense sur les structures de notre caisse. Début 2008, le projet «gestion des processus» s'est conclu avec succès. La CPE dispose actuellement de processus et de flux décisionnels qui permettent de déceler à temps les situations critiques, pour y remédier grâce à des mesures préventives.

La CPE analyse en permanence des améliorations potentielles et les applique rigoureusement. Le projet «gestion des risques» en est l'exemple le plus récent. La gestion systématique des risques vise à identifier et à évaluer les facteurs critiques qui pourraient mettre en péril l'équilibre financier de notre caisse.

« En optimisant ses processus internes, la CPE Caisse Pension Energie s'est équipée des structures nécessaires pour affronter un avenir exigeant. »

## Un exercice marqué par un contexte difficile

### Révision partielle des statuts et du règlement sur les prestations d'assurances

L'Assemblée des délégués 2007 a entériné la proposition du Conseil d'administration visant à modifier les dispositions statutaires historiques sur l'office de contrôle interne. Les attributions de ce dernier ont fait l'objet d'une redéfinition conforme à notre époque pour éviter des chevauchements avec les tâches et les obligations revenant à l'organe de révision. Pour obtenir une certaine stabilité et continuité dans l'exercice des fonctions au sein de l'organe de contrôle interne, le mandat des membres de l'office de contrôle interne a été fixé maintenant à trois ans. Il n'est donc plus besoin d'élire de suppléants.

En outre, les délégués ont adopté quatre amendements du règlement sur les prestations d'assurances. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Les membres ont reçu les avenants en novembre 2007.

La révision partielle du règlement comprend une précision rédactionnelle et trois modifications de fond.

- La CPE a repris dans son règlement les dispositions légales sur le partenariat (Loi sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Pour la prévoyance professionnelle, les partenaires enregistrés bénéficient du même statut que les couples mariés.
- En raison des accords bilatéraux, le versement en espèces de l'avoir de vieillesse LPP n'est plus possible depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 lorsque la personne assurée quitte la Suisse pour s'installer dans un Etat de l'UE ou de l'AELE et qu'elle y reste assujettie à l'assurance obligatoire pour les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. En cas de départ définitif de la Suisse, la caisse de pension peut uniquement verser la part subobligatoire de la prestation de libre passage.
- Selon les dispositions prévues dans la troisième étape de la révision LPP et l'avis correspondant de l'administration fiscale et des autorités de surveillance, la disposition permettant à l'assuré d'utiliser à sa convenance les fonds du compte d'excédents dans une certaine mesure n'est plus applicable. Désormais, les fonds issus du compte d'excédents doivent au contraire s'employer obligatoirement pour le rachat d'années d'assurance manquantes.

### Résultat des placements

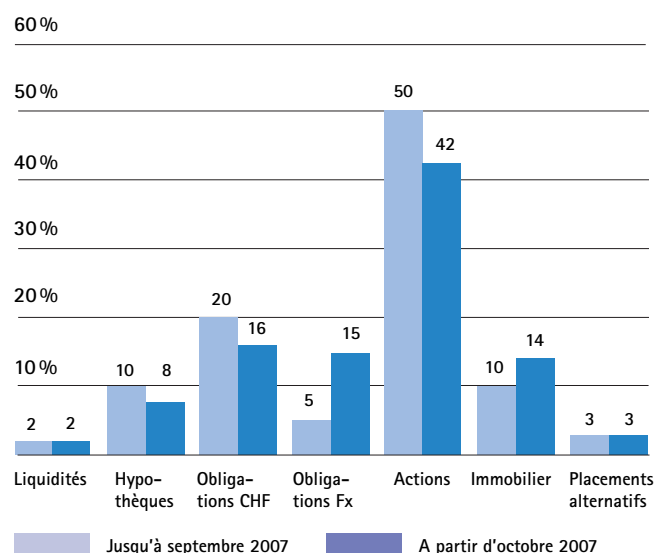
En raison des turbulences qui ont affecté les marchés financiers durant l'exercice 2007/2008, le degré de couverture de la CPE Caisse Pension Energie a reculé de 125,1% à 116,6%.

La stratégie de placement doit s'aligner sur la situation que connaît la caisse de pension. A cet égard, il faut principalement prendre en compte

- le financement des prestations,
- la capacité de risque et la disposition à supporter les risques,
- les transformations durables opérées sur les marchés financiers.

L'analyse Asset & Liability demandée par le Conseil d'administration a montré qu'un rendement annuel de 4,70% s'avère nécessaire à l'avenir dans le contexte actuariel et financier actuel. Compte tenu des paramètres permettant d'évaluer la capacité de risque (degré de couverture technique, degré de couverture économique et structure de la coopérative), la capacité de risque peut se considérer comme bonne. Etant donné les résultats de l'analyse d'une part et les transformations durables enregistrées sur les marchés financiers d'autre part, le Conseil d'administration est prêt à prendre un risque supérieur, mais pas élevé pour autant, pour obtenir le rendement souhaité.

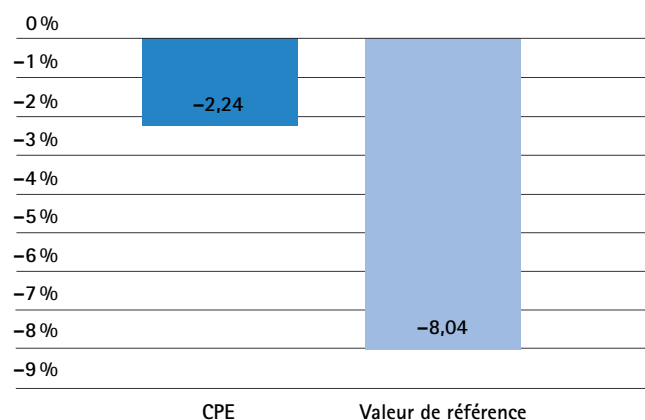
### Adaptation de la stratégie de placement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007



Les obligations CHF ont fait l'objet d'une réduction stratégique (de 4%), ainsi que les hypothèques (de 2%) et les actions (de 8%), avec effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007. A l'opposé, les obligations en devises étrangères ont été étoffées (de 10%), tout comme l'immobilier (de 4%). En outre, le risque découlant des investissements en obligations Fx («Foreign Exchange») ainsi qu'en actions étrangères est en partie couvert.

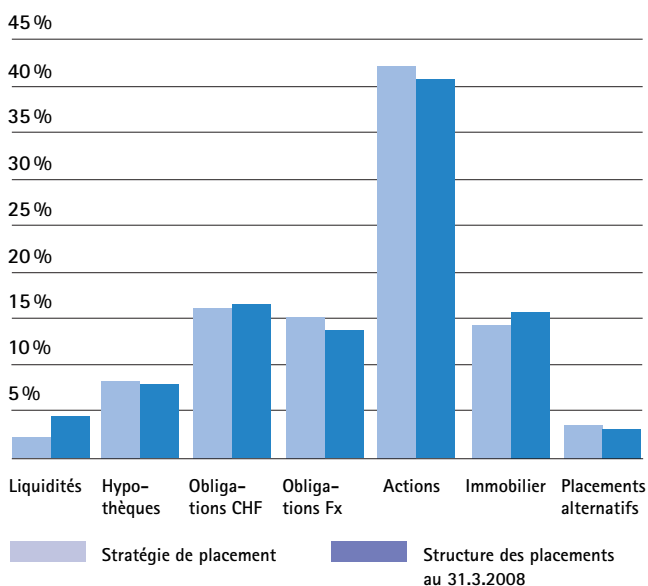
L'exercice sous revue s'est soldé par une performance globale de -2,24%. Ce résultat dépasse de 5,80% la moyenne de référence (customised benchmark de -8,04%). Si l'on excepte l'arbitrage stratégique sur devises mis en place le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la performance annuelle s'élève à -5,83%. La performance supérieure provient tout spécialement de l'immobilier domestique (placements directs 6,5%), de certains segments d'actions (matières premières 2,5%), mais aussi des obligations CHF (0,9%).

### Performance globale pour l'exercice allant du 1.4.2007 au 31.3.2008



### Portefeuille par catégorie de placement

#### Structure en date du 31.3.2008



### Perspectives

Les avis sont partagés sur les perspectives pour l'année 2008/2009. La crise financière provoquée par les difficultés du marché des crédits hypothécaires («subprime») aura des répercussions durant la majeure partie de l'année 2008. La grande incertitude qui règne parmi les investisseurs et les consommateurs devrait tempérer la croissance économique. Il faut s'attendre à ne pas réaliser le rendement escompté en 2008/2009.



## Charme de la nature compris

Eylem Polat, locataire d'un appartement mansardé de trois pièces et demie dans un immeuble de la Sommerhaldenstrasse à Brugg, jouit non seulement d'une vue magnifique, mais savoure aussi la tranquillité de ce quartier en bordure immédiate de la forêt.

## Assemblée des délégués 2007

La 86<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués s'est tenue le 21 septembre 2007 à Lucerne. Le président du Conseil d'administration, Kurt Baumgartner, et la présidente de la direction, Clivia Koch, ont présenté une rétrospective sur l'exercice sous revue (1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007) et ont informé les 257 délégués du résultat bien supérieur à la moyenne dégagé pour la quatrième année consécutive.

L'expert actuariel, Ulrich Wehrli, a mis en exergue l'augmentation du degré de couverture à quelque 125% le 31 mars 2007, en notant toutefois que le degré de couverture économique, qui prend en compte l'évolution future contrairement à l'indicateur statique légal, ne s'élevait qu'à 105% environ.

Les délégués ont approuvé le 85<sup>e</sup> rapport annuel ainsi que les comptes annuels. Ils ont également adopté la proposition du Conseil d'administration sur l'affectation du résultat. Les délégués ont élu BDO Visura, Zurich, nouvel organe de révision légal.

Les délégués ont par ailleurs approuvé la proposition du Conseil d'administration visant à modifier les dispositions statutaires sur l'organe de contrôle interne et quatre amendements du règlement sur les prestations d'assurances, requis en grande partie par la loi (cf. page 10). Après avoir entériné la proposition d'amendement statutaire soumise par le Conseil d'administration, les cinq membres de l'organe de contrôle interne devaient être élus pour un mandat de trois ans. Quatre membres étaient déjà réviseurs aux comptes ou suppléants sous l'ancien régime. Un cinquième membre a été élu en la personne de Riccardo Thöni, Rätia Energie, Poschiavo.

La composition de l'organe de contrôle interne est détaillée à la page 14.

Aucune proposition n'avait été soumise par les délégués lors de l'Assemblée des délégués 2007.

# Organisation

La CPE Caisse Pension Energie est une société coopérative au sens des art. 828 et suivants du CO et prend en charge des prestations d'assurances obligatoires et surobligatoires sous le régime de la primauté des prestations. La CPE a été enregistrée comme institution de prévoyance et porte le numéro d'ordre ZH 0579. Elle se fonde sur les bases légales suivantes: les statuts adoptés le 22 septembre 2006, avec l'avenant 1 du 21 septembre 2007, et le règlement sur les prestations d'assurances, également adopté en date du 22 septembre 2006, plus l'avenant 1 du 21 septembre 2007.

## Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués constitue l'organe suprême de la CPE Caisse Pension Energie. Actuellement, 297 délégués des membres et des bénéficiaires de rentes et 297 délégués des entreprises sont élus conformément à l'art. 10 des statuts de la CPE, pour un mandat qui durera jusqu'au 31 mars 2010.

## Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ont été élus pour un mandat qui dure jusqu'à l'Assemblée des délégués 2009. Le Conseil d'administration se constitue lui-même.

Représentants des employeurs	Kurt Baumgartner, président*	Mitglied der Geschäftsleitung, Leiter Finanzen und Dienste, Aare-Tessin AG für Elektrizität, Olten
	Yves Bovay	Directeur Ressources Humaines, Groupe E SA, Fribourg
	Marold Hofstetter	Direttore, Ofima, Locarno
	Antoine de Lattre	Directeur financier et administratif de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey, et de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle
	Beat Schlegel*	Mitglied der Geschäftsleitung, CFO, Centralsschweizerische Kraftwerke AG, Luzern
Représentants des salariés	Michel Praplan, vice-président*	Directeur des Ressources Humaines, EOS Holding SA, Lausanne
	Sylvia Huber	Chef de la division finances, Sierre Energie SA, Sierre
	Urs Ipser*	Treasury + Finanzbuchhaltung, Energiedienst Holding AG, Laufenburg
	Armando Pagani*	Dipl. Ingenieur HTL, Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken
	Hans von Däniken	Angestellter Energiehandel, Rätia Energie AG, Poschiavo

\* signature collective à deux

## Réviseurs internes

Roland Andri	Leiter Finanzen + Administration, Engadiner Kraftwerke AG, Zernez
Peter Bättscher	Leiter Finanzen + Administration, Genossenschaft EW Romanshorn, Romanshorn
Hans Künzler	Dorfschreiber/-kassier, Alpen Energie Dorfgemeinde Meiringen, Meiringen
Riccardo Thöni	Leiter Personalentwicklung/Leiter Finanzen + Dienste CH, Rätia Energie AG, Poschiavo
René Trächslin	Leiter Rechnungswesen, Kraftwerke Hinterrhein AG, Thusis

Les membres de l'office de contrôle ont été élus par l'Assemblée des délégués, conformément à l'art. 9, lettre c), des statuts. La durée du mandat est de trois ans désormais.

## Commissions

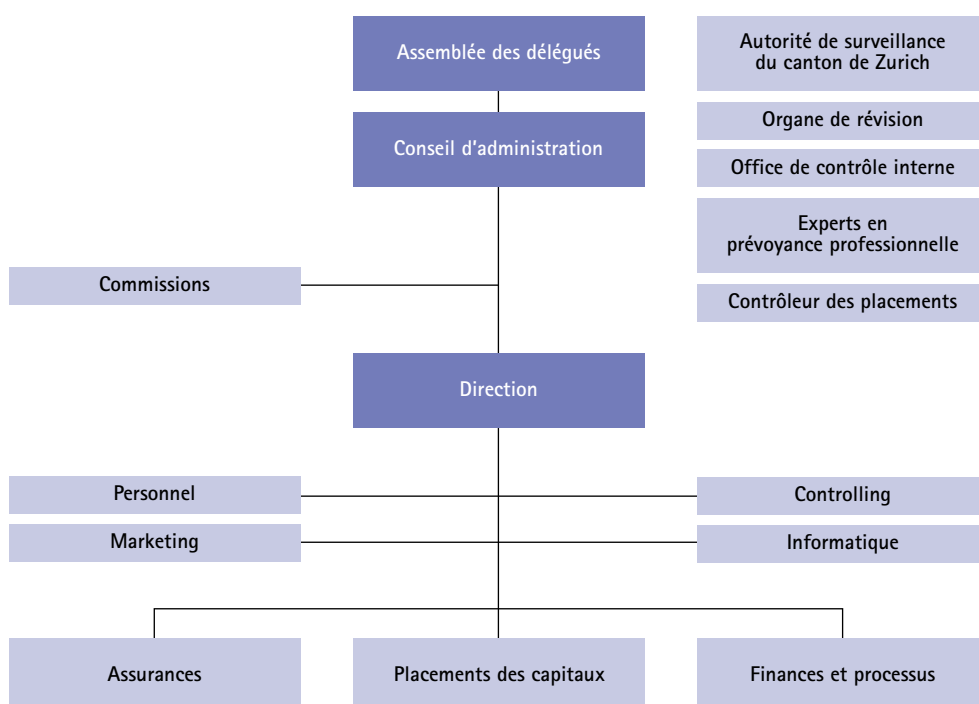
La CPE Caisse Pension Energie a constitué des commissions paritaires qui se composent d'un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés. En cas de besoin, des commissions spécialisées peuvent être constituées ad hoc.

Il s'agit des commissions suivantes:

- commission des placements
- commission des assurances
- commission de comptabilité et de révision
- commission du personnel

<b>Organe de révision</b> BDO Visura, Fabrikstrasse 50, Zurich	<b>Evaluation des immeubles</b> Wüest Et Partner AG, Gotthardstrasse 6, Zurich
<b>Experts en prévoyance professionnelle</b> LCP Libera AG, Vorsorgeexperten, Stockerstrasse 34, Zurich	<b>Autorité de surveillance</b> Amt für berufliche Vorsorge und Stiftungen des Kantons Zürich, Nordstrasse 20, Zurich
<b>Contrôleur des placements</b> PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, Zurich	<b>Direction</b> Clivia Koch, présidente Beatrice Fluri, vice-présidente, responsable des placements Christoph Auckenthaler, responsable des investissements Bernard Rasper, responsable des finances et processus

## CPE Caisse Pension Energie



## Bilan au 31 mars

Actif	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Avoirs liquides		277 097 704	183 470 161
Obligations/prêts		1 552 723 247	1 287 397 388
dont placements auprès d'employeurs		(-)	(4 000 000)
Hypothèques		391 993 678	410 141 206
Actions		2 078 024 183	2 735 462 316
Immeubles		824 656 435	735 673 971
Placements alternatifs		122 495 391	128 472 453
<b>Total des placements</b>	6.5	<b>5 246 990 638</b>	<b>5 480 617 495</b>
Actifs de régularisation et créances	7.1	50 581 437	24 886 346
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 297 572 075</b>	<b>5 505 503 841</b>

Passif	Annexe chiffre	2008 CHF	2007 CHF
Engagements	7.2	8 422 637	8 337 067
Passifs de régularisation		2 168 231	2 716 932
Réserve de cotisations des employeurs	7.3	9 965 151	10 291 298
<b>Total des engagements, délimitations, réserve de cotisations des employeurs</b>		<b>20 556 019</b>	<b>21 345 297</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	2 163 271 869	2 115 207 102
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	2 176 972 000	2 140 740 000
Provisions techniques	5.7	185 409 000	127 676 438
<b>Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>4 525 652 869</b>	<b>4 383 623 540</b>
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	751 363 187	1 096 123 499
Fonds libres, état au début de la période		4 411 505	-
Excédent de charges (-) / produits		- 4 411 505	4 411 505
<b>Fonds libres, état à la fin de la période</b>	7.4	<b>-</b>	<b>4 411 505</b>
<b>Total du passif</b>		<b>5 297 572 075</b>	<b>5 505 503 841</b>



## Maître des « Fontaines »

Serafino Ianchello loue un appartement de quatre pièces au premier étage du lotissement «Les Fontaines» à Nyon. Avec sa femme, il assure à plein temps la conciergerie de tout le complexe.

# Compte d'exploitation

du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008

	Annexe chiffre	2007/2008 CHF	2006/2007 CHF
Cotisations des salariés		32 674 975	31 146 428
Cotisations des employeurs		48 823 766	46 930 781
déduction faite des prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs pour le paiement de cotisations		- 1 572 197	- 204 127
Versements uniques /sommes de rachat		80 423 665	57 506 149
déduction faite des prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs pour des versements uniques		- 314 013	- 1 311 950
Versements sur la réserve de cotisations des employeurs		1 923 714	1 625 030
Versements sur le fonds de garantie		2 193	8 237
<b>Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations</b>	<b>7.5</b>	<b>161 962 103</b>	<b>135 700 548</b>
Prestations de libre passage apportées		52 593 606	63 704 847
Sommes de rachat pour affiliations collectives	7.6	-	15 872 947
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		2 619 923	1 765 867
Report de la réserve de cotisations des employeurs		-	2 423 389
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>55 213 529</b>	<b>83 767 050</b>
<b>Afflux de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>217 175 632</b>	<b>219 467 598</b>
Rentes de vieillesse		- 142 735 155	- 138 693 749
Rentes d'invalidité		- 9967 777	- 10 271 067
Rentes de conjoint et de partenaire de vie		- 31 786 669	- 30 370 517
Rentes d'enfant		- 1 679 567	- 1 773 654
Rentes de parenté		- 77 952	- 12 444
Rentes complémentaires		- 3 093 592	- 3 156 231
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite		- 26 275 185	- 29 788 313
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité		- 964 420	- 988 075
Autres prestations réglementaires		-	- 233 347
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>7.7</b>	<b>- 216 580 317</b>	<b>- 215 287 397</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 46 290 753	- 33 137 323
Prestations de libre passage lors de sorties collectives	7.8	- 15 113 340	- 21 659 941
Report de la réserve de cotisations des employeurs		- 472 003	- 202 925
Versements anticipés EPL/divorce		- 9 784 895	- 10 605 228
<b>Prestations de sortie</b>		<b>- 71 660 991</b>	<b>- 65 605 417</b>
<b>Départ de fonds pour prestations et versements anticipés</b>		<b>- 288 241 308</b>	<b>- 280 892 814</b>

	Annexe chiffre	2007/2008 CHF	2006/2007 CHF
<b>Constitution (-) / dissolution de</b>			
capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	- 64 682 168	- 66 819 135
capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	- 36 232 000	- 31 396 000
provisions techniques	5.7	- 57 732 562	- 23 399 438
réserve de cotisations des employeurs		434 499	- 1 671 896
Rémunération du capital d'épargne	5.3	- 474 097	- 108 450
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserve de cotisations des employeurs</b>		<b>- 158 686 328</b>	<b>- 123 394 919</b>
<b>Cotisations au fonds de garantie</b>		<b>- 854 518</b>	<b>- 1 261 988</b>
<b>Résultat net du domaine des assurances</b>		<b>- 230 606 522</b>	<b>- 186 082 123</b>
Liquidités		2 853 215	2 074 838
Obligations/prêts		7 994 537	25 743 719
Hypothèques		12 084 780	12 078 322
Actions		- 158 923 194	270 238 729
Immeubles		37 770 107	53 808 612
Placements alternatifs		- 13 822 510	15 747 337
<b>Résultat des placements</b>		<b>- 112 043 065</b>	<b>379 691 557</b>
Frais de gestion de fortune		- 2 216 099	- 2 143 328
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs		- 108 351	- 95 125
<b>Résultat net du domaine des placements</b>	6.8	<b>- 114 367 515</b>	<b>377 453 104</b>
<b>Autres produits</b>		<b>-</b>	<b>1 908</b>
<b>Frais d'administration généraux</b>	7.9	<b>- 4 197 780</b>	<b>- 4 110 827</b>
<b>Excédent de charges (-) / produits avant dissolution/constitution</b>			
<b>de la réserve de fluctuation de valeur</b>	7.10	<b>- 349 171 817</b>	<b>187 262 062</b>
Dissolution/constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	7.10	344 760 312	- 182 850 557
Excédent de charges (-) / produits	7.10	- 4 411 505	4 411 505

# Annexe

## 1. Principes et organisation

### Forme juridique et but / enregistrement LPP et fonds de garantie

Est constituée sous le nom de CPE Caisse Pension Energie une société coopérative aux termes des articles 828 et suivants du CO. En tant qu'institution de prévoyance, la CPE est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich et porte le numéro d'ordre ZH 0579. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

Le but de la CPE consiste à assurer la prévoyance vieillesse, invalidité et survivants sur la base de l'entraide réciproque des sociétaires. Elle assure les prestations obligatoires et surobligatoires de la prévoyance professionnelle sous le régime de la primauté des prestations et constitue, de ce fait, une caisse à primauté des prestations dite autonome et enveloppante.

La coopérative est en mesure de proposer des prestations de prévoyance qui vont au-delà des prestations minimales prévues dans la loi.

### Statuts et règlements

Statuts	22 septembre 2006
Règlement sur les prestations d'assurances	22 septembre 2006
Règlement intérieur et organisationnel	13 décembre 2005
Règlement sur les placements	11 juillet 2007
Stratégie de placement	11 juillet 2007
Règlement sur les provisions et les réserves	24 mai 2007

Les statuts et le règlement sur les prestations d'assurances du 22 septembre 2006 ont été tous deux complétés par les avenants correspondants du 21 septembre 2007.

Le «règlement sur la liquidation partielle» a été adopté par le Conseil d'administration à sa séance du 30 mai 2006. Une prise de position de l'autorité de surveillance est en attente depuis le 28 novembre 2006.

### Organes, experts et conseillers

Vous trouverez les informations correspondantes aux pages 14 et 15 du présent rapport annuel.

### Employeurs affiliés

Le tableau situé sur les pages 40 à 43 donne une vue d'ensemble de toutes les entreprises affiliées ainsi que des destinataires des prestations.

A la fin de l'exercice sous revue, 168 (167) entreprises étaient affiliées à la CPE Caisse Pension Energie.

Entreprises ayant adhéré durant l'exercice:

- Nvalue Sagl, Agra Collina d'Oro
- Bedrock Geosciences, Auenstein
- ewr elektro ag, Bad Ragaz
- Aptomet AG, Bern
- Viteos SA, La Chaux-de-Fonds
- Cottens Energie Services SA, Giez
- EOS Réseau SA, Lausanne
- PAC'info Sàrl, Yverdon-les-Bains
- Biopower Nordwestschweiz AG, Liestal
- ClimatePartner Switzerland AG, Zürich

Entreprises n'étant plus affiliées:

- Motor Columbus Management AG, Baden (cessation d'activité)
- AG Elektrizitätswerke Bad Ragaz, Bad Ragaz (passage à ewr elektro ag et SAK, resp. à la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie)
- Einwohnergemeinde Brienz, Brienz (plus d'assurés)
- Gaz (neuchâtelois) S.A. Gansa, Corcelles (passage à Viteos SA)
- praut ag, Laufenburg (cessation d'activité)
- Les Electriciens Romands, Lausanne (passage à l'Association des entreprises électriques suisses)
- Elettricità Industriale SA, Lostalio (passage à la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120)
- Durena AG, Lenzburg (passage à la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120)
- FMV SA, Sion (passage à la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120)

## 2. Assurés et bénéficiaires de rentes

En date du 31 mars 2008, la coopérative comptait 10060 (9870) assurés actifs dans les plans de base, 551 (492) dans les plans complémentaires et 6122 (6024) bénéficiaires de rentes. L'aperçu global, à la fin du rapport, mentionne toutes les entreprises affiliées et les effectifs d'assurés correspondants.

	31.3.2008	31.3.2007
<b>Assurés dans le plan de base</b>		
Hommes	7 717	7 637
Femmes	2 343	2 233
<b>Total des assurés dans le plan de base</b>	<b>10 060</b>	<b>9 870</b>
<b>Assurés dans les plans complémentaires</b>		
«Épargne 60»	287	243
«Épargne 62»	264	249
<b>Total des assurés dans les plans complémentaires</b>	<b>551</b>	<b>492</b>
<b>Bénéficiaires de rentes</b>		
<b>Rentes de vieillesse</b>		
Hommes	3 276	3 207
Femmes	401	379
<b>Rentes d'invalidité</b>		
Hommes	301	317
Femmes	109	107
<b>Rentes de conjoint et de partenaire de vie</b>	<b>1 770</b>	<b>1 737</b>
<b>Rentes d'enfant</b>	<b>250</b>	<b>262</b>
<b>Rentes de parenté</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Total des bénéficiaires de rentes</b>	<b>6 122</b>	<b>6 024</b>

Au niveau des assurés actifs dans les plans de base, la valeur moyenne des revenus assurés s'élevait à CHF 55 541 (CHF 54 340) en date du 31 mars 2008. L'âge moyen restait inchangé à 44,8 ans pour les hommes et à 42,7 ans pour les femmes. La moyenne

des rentes d'invalidité et de vieillesse se montait à CHF 37 834 (CHF 37 613), tandis que la moyenne d'âge de départ à la retraite ou pour invalidité restait inchangée à 62 ans et huit mois.

# Annexe

## 3. Plans de prévoyance et financement

Les plans de prévoyance de la CPE Caisse Pension Energie se fondent sur la primauté des prestations pour la vieillesse et le risque et sont financés par les cotisations et les revenus sur les capitaux. En vertu de l'art. 4, al. 3, du règlement sur les prestations d'assurances, les entreprises participent à raison d'au moins 60% aux cotisations de risque et de base. Chaque augmentation de salaire implique le versement d'une cotisation supplémentaire, calculée en fonction des bases actuarielles de la CPE.

La CPE propose à ses clients des plans de prévoyance modernes et complets, qui dépassent largement les prestations minimales prescrites par la LPP. Le revenu maximum assurable est fixé par l'entreprise après concertation avec la CPE et s'élève, au plus, à trente fois le montant maximal de la rente de vieillesse AVS simple.

Le plan complémentaire «Epargne 60» de la CPE donne aux assurés la possibilité de préfinancer les réductions de rentes occasionnées par un départ à la retraite anticipé.

Le plan complémentaire «Bonus» (assurance des parts variables du salaire), géré quant à lui par la CPE Fondation de prévoyance Energie, est également ouvert à tous les assurés actifs de la CPE Caisse Pension Energie (primauté des prestations), à condition que l'entreprise ait signé une convention d'affiliation avec la Fondation de prévoyance.

## 4. Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

### 4.1 Confirmation: présentation des comptes conforme aux normes Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est conforme aux dispositions RPC 26 de Swiss GAAP.

### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Afin de garantir une plus grande transparence et de rendre les chiffres plus parlants:

- les provisions techniques (page 25) sont affichées séparément,
- et les frais de gestion de fortune sont structurés différemment.

La CPE applique par analogie le concept du «Total Expense Ratio» de la Swiss Fund Association (SFA) pour l'affectation des différents coûts (annexe 6.8, page 31).

Les valeurs de l'exercice précédent ont été adaptées en conséquence.

Les placements réalisés ainsi que les résultats obtenus sont présentés en fonction des catégories définies dans la stratégie de placement. Les mandats internes et externes sont gérés et surveillés selon ces mêmes catégories. Par conséquent, chaque catégorie de placement – ou mandat – se voit désormais imputer les avoirs liquides qui en font partie ainsi que les produits de ces derniers. Fidèle au principe de la valeur de marché, les intérêts courus sont comptabilisés dans la catégorie de placement (obligations, hypothèques) qui les a engendrés. Par extension des règles de présentation des comptes de Swiss GAAP RPC 26, la position «actifs de régularisation» comprend également les créances ne pouvant pas être affectées aux placements.

### 4.3 Principes d'évaluation

Catégorie de placement	Evaluation
Avoirs liquides, créances et engagements	Valeur nominale
Titres (fonds et fondations de placement compris)	Valeur cotée, intérêts courus pour titres à taux fixe
Hypothèques	Valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour des raisons de comptabilité
Immeubles	Placements directs à la valeur productive selon la méthode du «Discounted Cash Flow» sans frais de mutation ni impôts, chaque année par des experts externes; constructions en cours aux coûts encourus (at cost)
Placements alternatifs	Dernière valeur d'inventaire nette connue (net asset value), incluant les flux financiers qui se sont produits entre-temps
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés par les spécialistes de la prévoyance professionnelle
Valeur souhaitée pour la réserve de fluctuation de valeur	Approche d'économie financière

Toutes les positions du bilan libellées en monnaies étrangères sont converties en francs suisses de façon homogène, aux taux de change valables le jour du bilan.

## 5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

### 5.1 Genre de la couverture des risques, réassurances

La coopérative assume elle-même tous les risques actuariels.

### 5.2 Capital de prévoyance des assurés actifs en fonction des plans de prévoyance

	31.3.2008	31.3.2007
	CHF	CHF
Assurés dans le plan de base	2 142 233 692	2 097 068 829
Assurés dans le plan complémentaire «Épargne 60»	21 038 177	18 138 273
<b>Total du capital de prévoyance des assurés</b>	<b>2 163 271 869</b>	<b>2 115 207 102</b>

Le capital de prévoyance des assurés comprend, en date de la clôture du bilan, un complément sur la prestation minimale, selon l'art. 17 LFLP, de CHF 83 750 (CHF 59 168). Le capital de prévoyance des assurés dans le plan de base inclut également des

comptes d'excédents avec un montant total de CHF 201 302 620 (CHF 210 357 956). Ces comptes ont été rémunérés à un taux de 4% (4%).

## Annexe

### 5.3 Evolution du capital de prévoyance des assurés dans le plan complémentaire «Épargne 60»

	«Épargne 60» CHF
Etat au 1.4.2007	18 138 273
<b>Cotisations d'épargne et versements uniques</b>	
Cotisations d'épargne des salariés	659 233
Cotisations d'épargne des employeurs	273 728
Versements uniques/sommes de rachat	4 219 267
<b>Prestations d'entrée</b>	
Prestations de libre passage apportées	43 794
<b>Prestations de sortie</b>	
Prestations de libre passage versées	- 145 332
<b>Prestations réglementaires</b>	
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite	- 180 443
Dissolution en raison de retraite, décès ou invalidité	- 2 444 440
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	474 097
Etat au 31.3.2008	21 038 177

Le Conseil d'administration décide du montant de la rémunération des capitaux d'épargne du plan complémentaire «Épargne 60» compte tenu de la situation financière et des circonstances prévalant sur le marché des capitaux.

La rémunération s'est élevée en principe à 2% (1%) au cours de l'exercice sous revue. Les assurés de deux entreprises qui se sont rachetées dans le degré de couverture, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, constituent une exception. Elles ont comblé par un versement unique le défaut de couverture résultant du passage collectif de la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 100 le 30 septembre 2006. Leurs avoirs ont été rémunérés en conséquence à raison de 4% (4%).

### 5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

La somme des avoirs de vieillesse selon la LPP s'élève à CHF 814 276 196 (CHF 782 396 015), en date du 31 mars 2008.

## 5.5 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes selon le type de la rente

	31.3.2008 CHF	31.3.2007 CHF
Rentes de vieillesse	1 349 751 000	1 321 311 000
Rentes d'invalidité	129 333 000	136 709 000
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	325 041 000	316 428 000
Rentes d'enfant	10 430 000	9 679 000
Rentes de parenté	1 318 000	1 336 000
Rentes de conjoint et de partenaire de vie escomptées	353 868 000	349 290 000
Rentes complémentaires	7 231 000	5 987 000
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes</b>	<b>2 176 972 000</b>	<b>2 140 740 000</b>

La provision technique tient compte de l'allongement de l'espérance de vie sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

## 5.6 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2007/2008 CHF	2006/2007 CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.4.	2 140 740 000	2 109 344 000
Augmentation nette du capital de prévoyance	36 232 000	31 396 000
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.3.</b>	<b>2 176 972 000</b>	<b>2 140 740 000</b>

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes inclut une rémunération de 4%.

## 5.7 Provisions techniques

	31.3.2008 CHF	31.3.2007 CHF
<b>Provisions techniques</b>		
pour l'allongement de l'espérance de vie, assurés actifs	75 715 000	63 454 438
pour l'allongement de l'espérance de vie, bénéficiaires de rentes	76 194 000	64 222 000
pour les risques d'assurance	33 500 000	-
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>185 409 000</b>	<b>127 676 438</b>

Les provisions prenant compte de l'allongement de l'espérance de vie des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes ont été relevées de 0,5% au cours de l'exercice (de 3,0% à 3,5% du capital de prévoyance).

La provision pour les risques d'assurance a été alimentée pour la première fois au cours de l'exercice. Elle se fonde sur le règlement sur les réserves et les provisions.

## Annexe

### 5.8 Principes et hypothèses, expertise actuarielle

Les calculs actuariels sont régis par les principes LPP 2000. Le taux technique reste inchangé à 4%.

Les coûts occasionnés par le changement de base technique sont financés par anticipation avec la provision technique visant à couvrir l'allongement de l'espérance de vie. Les provisions correspondantes sont passées de 3,0% à 3,5% au cours de l'exercice.

La provision pour risques d'assurance est censée couvrir une éventuelle évolution passagère négative des risques d'invalidité et de décès des assurés actifs, ainsi que les cas d'invalidité latents (ayant leur origine dans le passé, mais n'étant pas encore connus).

Le bilan actuariel est établi chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle.

### 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.3.2008 CHF	31.3.2007 CHF
Degré de couverture en % = FN/CP x 100	116,60%	125,11%
Capital de prévoyance nécessaire (CP)	4 525 652 869	4 383 623 540
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels (FN)	5 277 016 056	5 484 158 544
Total des actifs	5 297 572 075	5 505 503 841
déduction faite des engagements	- 20 556 019	- 21 345 297

Le fléchissement net du degré de couverture par rapport à l'année antérieure s'explique principalement par les résultats négatifs du placement de capital.

## 6. Placements/placement de la fortune

### 6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

Conformément à l'art. 13, al. 6, des statuts, le Conseil d'administration de la CPE Caisse Pension Energie veille à ce que les fonds de la coopérative soient placés et gérés conformément à la stratégie qu'il a lui-même définie. Il est notamment responsable de la conduite des affaires, de la nomination, de l'organisation et de la supervision du secrétariat ainsi que de l'attribution des compétences. Ces dernières sont définies dans un règlement sur les placements.

Règlement sur les placements:	11 juillet 2007
Contrôleur des placements:	PPCmetrics AG, Zurich
Evaluation des immeubles:	Wüest Et Partner AG, Zurich
Global custodian:	Credit Suisse AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune:	aucun

## 6.2 Stratégie de placement

	Stratégie %	Marge de manœuvre tactique %
Liquidités	2	0,0 – 10,0
Obligations CHF	16	12,0 – 22,0
Obligations Fx	15	11,0 – 21,0
Hypothèques	8	5,0 – 11,0
Actions	42	34,0 – 50,0
Immeubles	14	8,0 – 20,0
Placements alternatifs	3	1,0 – 5,0

A sa séance du 11 juillet 2007, le Conseil d'administration a procédé à un ajustement de sa stratégie de placement avec effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Les valeurs nominales ont augmenté de 4% au détriment des placements en valeurs corporelles. En outre, le risque propre aux devises est répercuté sur une partie des obligations Fx et des actions de l'étranger (couverture stratégique sur devises).

En tenant compte des opérations à terme sur devises selon l'OPP2, 22,8% (53,1%) de la totalité des placements sont investis en monnaies étrangères en date du 31 mars, la majeure partie sous la forme d'actions. A la date de clôture du bilan, la part de valeurs corporelles s'élève à 58,3% (65,9%).

### 6.3 Recours aux possibilités d'extension, avec résultats du rapport (art. 59 OPP2)

La CPE Caisse Pension Energie fait usage des possibilités d'extension au sens de l'art. 59 OPP2. La stratégie de placement à long terme a été adoptée par le Conseil d'administration lors de la séance du 11 juillet 2007 et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. En prenant sa décision fondée sur une étude approfondie de l'actif et des créances (Asset & Liability), le Conseil d'administration, connaissant la situation de la société coopérative, a volontairement adopté une stratégie qui permet un dépassement de certaines des quotes-parts maximales prévues par les art. 54 et 55 de l'OPP2. Au jour de la clôture, il s'agissait des quotes-parts suivantes:

Actions: art. 54g: au maximum 25% d'actions étrangères

En vertu de l'art. 59 OPP2, un rapport concluant a été rédigé, précisant les principales raisons d'un tel choix stratégique selon les art. 54 et 55 OPP2:

- Les actions présentent le plus grand potentiel d'augmentation de la valeur à long terme et constituent une catégorie de placement

adéquate pour sauvegarder le pouvoir d'achat des rentes actuelles et futures.

- Compte tenu de l'intégration économique croissante et de la mondialisation, il n'est plus approprié de distinguer entre les placements en actions suisses et étrangères.
- L'intégration des placements alternatifs vise à améliorer le profil de diversification du portefeuille dans son ensemble.
- La gestion du patrimoine et, de ce fait, celle des actions et des obligations est assurée par des spécialistes internes, ce qui garantit une gestion professionnelle de la fortune de la coopérative. Les directives définies, quant à elles, assurent une diversification suffisante et une bonne répartition des risques entre actions et obligations.
- L'opportunité de la stratégie de placement et ses principes font l'objet d'un contrôle régulier.

En plus du contrôle interne, la société PPCmetrics AG de Zurich est mandatée pour procéder à des contrôles trimestriels en qualité de conseillère et d'organe de contrôle externe.

Le Conseil d'administration et le contrôleur des placements (PPCmetrics AG) sont unanimement d'avis que le dépassement susmentionné des quotes-parts maximales de placement, prévues aux art. 54 et 55 de l'OPP2, est justifiable.

## Annexe

### 6.4 Réserve de fluctuation de valeur, calcul et valeur cible

Afin de couvrir les risques de marché auxquels sont exposés les placements, il est nécessaire de constituer des réserves de fluctuation de valeur de 30% du capital de prévoyance (y compris les provi-

sions techniques), c'est-à-dire de CHF 1 357,7 millions, selon la stratégie de placement actuelle. En date de la clôture du bilan, la valeur de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 16,6% (25%), c'est-à-dire à CHF 751,4 millions (CHF 1 096,1 millions).

	2007/2008	2006/2007
	CHF	CHF
<b>Réserve de fluctuation de valeur en % du capital de prévoyance</b>		
Etat de la réserve de fluctuation de valeur en date du 1.4.	1 096 123 499	913 272 942
Affectation «fonds libres» à la réserve de fluctuation de valeur	4 411 505	-
Dissolution (-) / affectation à la réserve de fluctuation de valeur	- 349 171 817	182 850 557
<b>Etat de la réserve de fluctuation de valeur le 31.3.</b>	<b>751 363 187</b>	<b>1 096 123 499</b>
en % du capital de prévoyance	16,60%	25,00%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	1 357 695 861	
en % du capital de prévoyance	30,00%	
<b>Déficit de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>- 606 332 674</b>	
<b>Capital de prévoyance (y compris provisions techniques)</b>	<b>4 525 652 869</b>	<b>4 383 623 540</b>

Le mode de calcul de la valeur souhaitée pour la réserve de fluctuation de valeur a été revu à la suite de l'étude Asset & Liability en conformité avec la nouvelle stratégie. Le capital de prévoyance, provisions techniques comprises, est désormais déterminant, et non plus le total des placements.

La réserve de fluctuation de valeur par rapport au capital de prévoyance a baissé en comparaison de l'année antérieure (16,6% au lieu de 25%). Elle a par ailleurs baissé par rapport au total des placements, 14,3% au lieu de 20% l'exercice précédent.

	2007/2008	2006/2007
	CHF	CHF
<b>Réserve de fluctuation de valeur en % des placements</b>		
Etat de la réserve de fluctuation de valeur en date du 1.4.	1 096 123 499	913 272 942
Affectation «fonds libres» à la réserve de fluctuation de valeur	4 411 505	-
Dissolution (-) / affectation à la réserve de fluctuation de valeur	- 349 171 817	182 850 557
<b>Etat de la réserve de fluctuation de valeur le 31.3.</b>	<b>751 363 187</b>	<b>1 096 123 499</b>
en % des placements	14,32%	20,00%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	1 096 123 499	
en % des placements	20,00%	
<b>Déficit de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-</b>	
<b>Placements de la fortune</b>	<b>5 246 990 638</b>	<b>5 480 617 495</b>

La manière de calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est définie dans le règlement sur les placements. Elle se fonde sur des considérations financières et tient compte des circonstances et des pronostics actuels.

La valeur cible fixée par le Conseil d'administration en collaboration avec la société PPCmetrics AG s'élève au 31 mars 2008, comme au cours de l'exercice précédent, à 30,0% du capital de prévoyance. Si la réserve est correctement alimentée, ce taux garantit la rémunération technique de 4,7% sur une année, avec 97,5% de probabilité que le taux de couverture de 100% ne soit pas dépassé les deux années suivantes. L'objectif de rentabilité résultant de l'analyse Asset Et Liability se situe à 4,7% annuels.

## 6.5 Structure des placements par catégorie de placement

Valeurs en date du 31.3.2008	Stratégie	Valeur au bilan		2006/07
	%	CHF	%	%
Liquidités	2 %	277 097 704	5,3 %	3,4 %
Obligations CHF	16 %	854 107 190	16,3 %	18,6 %
Obligations Fx	15 %	698 616 057	13,3 %	4,9 %
Hypothèques	8 %	391 993 678	7,5 %	7,5 %
Actions	42 %	2 078 024 183	39,6 %	49,9 %
Immeubles	14 %	824 656 435	15,7 %	13,4 %
Placements alternatifs	3 %	122 495 391	2,3 %	2,3 %
<b>Total des placements</b>	<b>100 %</b>	<b>5 246 990 638</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Par souci de transparence et afin de permettre une comparaison avec la stratégie et avec les informations opérationnelles sur les mandats, les liquidités contenues dans les catégories de même que les revenus qu'elles génèrent ont été laissés dans leur catégorie respective. Ainsi qu'il ressort du tableau à la page 30, les catégories de placement comprennent, en date du 31 mars 2008, des avoirs en banque d'un montant total de CHF 42,8 millions (CHF 72,6 millions).

Les liquidités de CHF 277,1 millions (CHF 183,5 millions) inscrites au bilan et disponibles à brève échéance alimentent la marche effective des affaires. La liquidité de CHF 38,2 millions (CHF 66,4 millions) inscrite au dépôt des actions et des obligations doit s'entendre en outre comme obligation de couverture pour les promesses d'achat (short put).

Les «placements alternatifs» se composent de hedge funds d'un montant de CHF 78 061 363 (CHF 78 053 460) et d'un programme de private equity. Le volume de souscription de ce programme s'élève au total à CHF 209,9 millions (CHF 233,7 millions) ou USD 133 millions et EUR 50 millions. De cette somme, CHF 94,5 millions (CHF 78,9 millions) n'ont pas encore été sollicités. La net asset value correspondante représente CHF 43 884 186 (CHF 49 033 901). Les «placements alternatifs» comprennent par ailleurs des liquidités de CHF 549 842 (CHF 1 385 092).

## Annexe

### 6.6 Placements et instruments dérivés

#### Placements conformément aux dispositions de l'OPP2 et effet des instruments dérivés

Valeur en CHF au 31.3.2008	Valeur au bilan	Liquidités	Présentation selon les prescriptions de l'OPP2					
			Valeur au bilan	%	Effet des dérivés	Engagement total	%	2006/07 %
Liquidités	277 097 704	42 750 982	319 848 686	6,1 %		319 848 686	5,9 %	4,5 %
Obligations CHF	854 107 190	-910 951	853 196 239	16,3 %	430 586 829	1 283 783 068	23,7 %	17,8 %
Obligations Fx	698 616 057	-28 546 083	670 069 974	12,8 %	-430 586 829	239 483 145	4,4 %	4,4 %
Hypothèques	391 993 678	-2 592 770	389 400 908	7,4 %		389 400 908	7,2 %	7,1 %
Actions	2 078 024 183	-8 735 479	2 069 288 704	39,4 %	173 389 410	2 242 678 114	41,4 %	51,2 %
Immeubles	824 656 435	-1 415 857	823 240 578	15,7 %		823 240 578	15,2 %	12,8 %
Placements alternatifs	122 495 391	-549 842	121 945 549	2,3 %		121 945 549	2,2 %	2,2 %
<b>Total des placements</b>	<b>5 246 990 638</b>		<b>5 246 990 638</b>	<b>100 %</b>	<b>173 389 410</b>	<b>5 420 380 048</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### Présentation des instruments dérivés conformément aux dispositions de l'OPP2

Genre du placement	Valeur boursière au 31.3.2008 CHF	Augmentant l'engagement* CHF
Total des actions matérielles	2 082 788 888	2 082 788 888
Positions dérivées sur actions		
Short calls (-)	-1 759 205	
Long calls (+)		
Short puts (-)	-11 740 979	159 889 226
Long puts (+)		
<b>Total de l'exercice sous revue</b>	<b>2 069 288 704</b>	<b>2 242 678 114</b>
<b>Total de l'exercice précédent</b>	<b>2 499 478 406</b>	<b>2 659 912 803</b>

\* Volumes totaux, engagement total ouvert calculé selon les dispositions de l'OPP2 (art. 56a, al. 7, OPP2)

Selon les prescriptions de l'OPP2, le volume contractuel ouvert pour les produits dérivés doit tenir compte du plus grand engagement possible indépendamment de la probabilité de survenance (positive comme négative). En conséquence, il faut considérer le prix d'exercice de la valeur de base correspondante (effet accroissant la valeur: acquisition d'option d'achat, cession d'option de vente, achat de futures) ou le prix sur le marché de la valeur de base correspondante (effet réduisant les créances: cession d'option d'achat, acquisition d'option de vente, vente de futures). Ces obligations augmentant les créances s'élevaient à la fin de

l'exercice à CHF 159 889 226 (CHF 232 934 828).

L'art. 56, al. 3, OPP2 impose par ailleurs une couverture en rapport avec les liquidités (opérations sur produits dérivés accroissant les créances) et la valeur de base (opérations sur produits dérivés réduisant les créances). Les liquidités requises pour les opérations accroissant les créances étaient disponibles à concurrence de CHF 159 889 226 (CHF 232 934 828), de même que les valeurs de base pour les opérations sur produits dérivés réduisant les créances, en l'occurrence CHF 78 908 835 (CHF 127 887 170).

## Opérations à terme sur devises

Toutes les opérations à terme sur devises ouvertes le jour de clôture du bilan dans les principales monnaies EUR, USD, GBP et JPY échoient le 26 juin 2008.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en obligations Fx d'un montant de CHF 430 586 829 est affecté aux obligations CHF. Par contre, la valeur négative de rachat d'un montant de CHF 3 573 402 à la clôture du bilan reste dans la part physique des obligations Fx.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en actions d'un montant de CHF 1 112 036 925 est neutralisé par la position en monnaie étrangère correspondante, mais la valeur négative de rachat d'un montant de CHF 3 757 222 à la clôture du bilan est imputée sur la part physique des actions.

## 6.7 Prêt de titres (securities lending)

Lors de la clôture du bilan, la CPE avait prêté des titres pour CHF 1 940 491 120 (CHF 1 988 063 124) au Credit Suisse pour un certain temps prédéfini. Le prêt de titres a généré, au cours de l'exercice sous revue, des revenus à hauteur de CHF 986 616 (CHF 981 550), qui sont comptabilisés dans les catégories de placement correspondantes.

## 6.8 Résultat net du domaine des placements

	Revenu sur les placements CHF	Gains de cours réalisés CHF	Gains de cours non réalisés CHF	Résultat sur les placements CHF	Exercice antérieur CHF
Liquidités	2 853 215	-	-	2 853 215	2 074 838
Obligations CHF	28 846 212	- 2 127 775	- 17 055 057	9 663 380	15 297 838
Obligations Fx	10 905 044	39 129 782	- 51 703 669	- 1 668 843	10 445 881
Hypothèques	11 445 980	-	638 800	12 084 780	12 078 322
Actions	52 369 711	234 499 008	- 445 791 913	- 158 923 194	270 238 729
Placements immobiliers directs	32 485 095	252 319	10 658 505	43 395 919	41 501 434
Placements immobiliers collectifs	2 330 847	- 46 714	- 7 909 945	- 5 625 812	12 374 178
Placements alternatifs	48 744	- 2 604 345	- 11 266 909	- 13 822 510	15 747 337
<b>Résultat des placements</b>	<b>141 284 848</b>	<b>269 102 275</b>	<b>- 522 430 188</b>	<b>- 112 043 065</b>	<b>379 758 557</b>
Frais de gestion de fortune				- 2 216 099	- 2 143 328
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs				- 108 351	- 95 125
<b>Résultat net du domaine des placements</b>				<b>- 114 367 515</b>	<b>377 520 104</b>

## Annexe

Les frais de transaction, les redevances sur le chiffre d'affaires et les rétributions destinées aux gérants externes (frais de gestion des placements collectifs) ont été déduits pour la première fois (voir chiffre 4.2, page 22) du résultat des placements au cours de l'exercice. Les frais de gestion s'élèvent à CHF 2 216 099 (CHF 2 143 328) et comprennent pour l'essentiel des coûts de dépôt, rapports compris, ainsi que les charges de comptabilité pour les titres et les frais de gestion encourus par le secrétariat de la CPE (infrastructure, personnel, etc.).

### 6.9 Commentaires sur les placements chez l'employeur

Il n'existe aucun placement chez les employeurs à la clôture du bilan. Le dernier prêt accordé à une entreprise affiliée d'un montant de CHF 4 000 000 a été remboursé durant l'exercice sous revue. Ce prêt portait un intérêt de 4%.

## 7. Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation

### 7.1 Actifs de régularisation et créances

Outre les actifs de régularisation, ce poste inclut des créances qui ne peuvent pas être affectées aux placements.

	31.3.2008	31.3.2007
	CHF	CHF
Débiteurs de cotisations	13 528 094	11 071 442
Avoirs sur impôts anticipés et impôts à la source	8 570 611	8 151 460
Débiteurs sur immeubles	3 902 513	4 104 636
Débiteurs divers	24 441 908	1 461 151
Actifs de régularisation	138 311	97 657
<b>Total des actifs de régularisation et créances</b>	<b>50 581 437</b>	<b>24 886 346</b>

La position « débiteurs divers » comprend un acompte d'un montant de CHF 1 882 500 pour une sortie collective le 1<sup>er</sup> avril 2008, ainsi que le versement unique échu d'une entreprise affiliée de quelque CHF 3 450 000 effectué en avril 2008.

### 7.2 Engagements

	31.3.2008	31.3.2007
	CHF	CHF
Prestations de libre passage et rentes	2 318 941	2 614 339
Autres engagements		
Créditeurs immobiliers	5 581 513	5 113 205
Créditeurs divers	522 183	609 523
<b>Total des engagements</b>	<b>8 422 637</b>	<b>8 337 067</b>

### 7.3 Réserve de cotisations des employeurs

La réserve de cotisations des employeurs a diminué de CHF 326 147 pour passer à CHF 9 965 151 (CHF 10 291 298) au cours de l'exercice sous revue. Comme l'année antérieure, ces fonds ont été rémunérés à hauteur de 1%.

### 7.4 Fonds libres

Les fonds libres et une partie de la réserve de fluctuation de valeur de l'année précédente ont été nécessaires pour couvrir l'excédent de charges enregistré au cours de l'exercice (voir aussi le chiffre 7.10).

### 7.5 Versements et cotisations ordinaires et autres versements et cotisations

Durant l'exercice sous revue, les cotisations ordinaires ont augmenté de CHF 3,4 millions, passant de CHF 78,1 millions à CHF 81,5 millions. Ces recettes supplémentaires ont été générées principalement par les hausses des salaires assurés des membres actifs. En revanche, les cotisations d'épargne versées dans les plans complémentaires, d'un montant de CHF 933 000 (CHF 430 000), n'ont joué qu'un rôle mineur.

	2007/2008	2006/2007
	CHF	CHF
Versements des salariés		
dans le plan de base	15 100 197	6 408 397
dans les plans complémentaires	4 014 976	2 973 970
Versements des employeurs		
dans le plan de base	48 884 329	31 093 851
dans les plans complémentaires	204 291	–
Versements pour l'augmentation des rentes	12 219 872	17 029 931
<b>Versements uniques/sommes de rachat</b>	<b>80 423 665</b>	<b>57 506 149</b>

## 7.6 Prestations d'entrée – sommes de rachat pour entrées collectives

Alors que, durant l'exercice précédent, les montants versés l'avaient presque tous été en relation avec le transfert des plans complémentaires «Épargne 60» de la CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 100, à la CPE Caisse Pension Energie, aucune entrée collective n'a été enregistrée au cours de l'année sous revue.

## 7.7 Prestations réglementaires

Les prestations ont été fournies conformément aux dispositions réglementaires.

Le nombre de bénéficiaires de rentes s'élève à 6 122 (6 024) et n'a pratiquement pas changé par rapport à l'exercice précédent. Les prestations en rentes se chiffrent à environ CHF 189,3 (CHF 184,3 millions), tandis que les prestations versées sous forme de capital s'élèvent à CHF 27,2 millions (CHF 30,8 millions). Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes n'a guère connu de changement et s'établit à 1,6 pour 1 comme l'exercice précédent.

## 7.8 Prestations de sortie – prestations de libre passage en relation avec les sorties collectives

Les prestations de libre passage en relation avec des sorties collectives ont été versées, pour la majeure partie, par trois sociétés qui sont passées de la primauté des prestations à la primauté des cotisations (CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 120), avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007. Le montant total s'élève à CHF 15 113 340 et comprend les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes ainsi que le prorata du renforcement des bases actuarielles et la réserve de fluctuation de valeur correspondante.

## 7.9 Frais généraux d'administration

	2007/2008 CHF	2006/2007 CHF
<b>Frais généraux d'administration</b>	<b>4 197 780</b>	<b>4 110 827</b>
dont marketing	289 596	196 753
dont frais généraux divers	3 908 184	3 914 074

Le 13 décembre 2006, la PKE-CPE Caisse de prévoyance Energie et la CPE Caisse Pension Energie ont signé un avenant au «Contrat de

gestion et de prestation» du 14 avril 2004. Ce document redéfinit la question de l'indemnisation.

En principe, les coûts attribuables sont imputés selon le critère de causalité; les frais communs de la gestion de fortune sont répartis selon le patrimoine et les frais communs d'administration générale, selon le nombre d'assurés.

## 7.10 Excédent de charges

L'excédent de charges de CHF 349 171 817 avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur doit être couvert comme suit selon la Swiss GAAP RPC 26 ainsi que le règlement sur les provisions et les réserves de la CPE:

- les fonds libres disponibles de CHF 4 411 505 sont tout d'abord mis à contribution,
- ensuite l'excédent de charges restant de CHF 344 760 312 est imputé sur la réserve de fluctuation de valeur.

Le volume souhaité pour la réserve de fluctuation de valeur n'est plus atteint. Il existe un déficit de CHF 606 332 674 sur la réserve.

Selon les statuts, l'Assemblée des délégués se prononce sur l'affectation du résultat (art. 9, lettre e). D'après le chiffre 2, Swiss GAAP RPC 26, cet article est toutefois seulement applicable lorsque le volume souhaité pour la réserve de fluctuation de valeur est atteint et que des fonds libres sont disponibles par ailleurs.

## 8. Obligations imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a émis aucune restriction.

## 9. Autres informations en relation avec la situation financière

Toutes les informations d'importance se trouvent dans le rapport annuel.

## 10. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, de nombreuses entreprises totalisant une fortune de quelque CHF 800 millions passeront de la primauté des prestations de la CPE Caisse Pension Energie à la primauté de cotisations, PKE-CPE Fondation de prévoyance, compartiment 120. Les effectifs diminueront donc d'environ 1 500 assurés actifs et de 840 bénéficiaires de rentes.



## Le lac Léman à leurs pieds

Hans-Ulrich et Bärbel Trchsel habitent dans l'immeuble terminé par la CPE en 2005, sis au quai Maria Belgia 2-4 à Vevey. De leur terrasse, ils savourent une vue magnifique sur le lac Léman.

# Rapport de l'office de contrôle interne à l'attention de l'Assemblée de délégués

En qualité d'office de contrôle interne, nous avons exécuté notre mandat de vérification défini à l'art. 15, al. 1, conformément aux dispositions de l'art. 15, al. 3, des statuts. Les vérifications ont eu lieu les 6 et 7 mars 2008 au siège de la CPE Caisse Pension Energie à Zurich.

Le système de contrôle interne et la gestion des processus ont été vérifiés pour la première fois en fonction des nouvelles dispositions statutaires. Tant la gestion des processus que le système de contrôle interne se trouvaient en voie d'installation au moment de notre vérification, le premier étant quasiment en place déjà. Le système de contrôle interne toutefois demande encore un certain nombre de travaux.

Les résultats de nos vérifications ont été discutés en détail avec la direction et le Conseil d'administration. Les éléments correspondants ont aussi été portés à la connaissance de la société externe de vérification BDO Visura.

L'office de contrôle interne est persuadé que la gestion des processus dans les domaines vérifiés, documents à l'appui, apporte une garantie suffisante sur la fiabilité et la conformité des opérations. Des vérifications additionnelles des fonctions du système de contrôle interne seront possibles dans un an après l'achèvement du projet.

Zurich, le 7 mars 2008

Pour l'office de contrôle interne

Roland Andri, président

René Trächslin, membre



## Si proche du delta de la Maggia...

Izvorinka Tripkovic est locataire d'un appartement de trois pièces situé au troisième étage de notre immeuble de la Via Nessi 38 à Locarno. Elle assure en outre un service de conciergerie et est notamment responsable des travaux d'entretien.

# Rapport de l'organe de révision à l'attention de l'Assemblée des délégués de la CPE Caisse Pension Energie, Zurich, conformément à l'art. 16 des statuts



BDO Visura  
Révision

8031 Zurich, Fabrikstrasse 50  
Tel. 044 444 35 55, Fax 044 444 37 66  
www.bdo.ch

## Rapport de l'organe de révision à l'assemblée des délégués de la

### CPE Caisse pension Energie, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe, page 16 – 33), de la gestion et des placements ainsi que les comptes de vieillesse de CPE Caisse pension Energie pour l'exercice arrêté au 31 mars 2008. Les informations de l'année précédente étaient contrôlés par une autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la gestion et les placements ainsi que les comptes vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 22 mai 2008

BDO Visura

Werner Schiesser

Serge Temperli  
(Réviseur responsable)

# Glossaire

## **Avoir de vieillesse**

Somme des bonifications annuelles de vieillesse et des autres versements et sommes de rachat, plus leurs intérêts. Aux termes de la LPP, le montant des bonifications de vieillesse dépend de l'âge et s'exprime en pour-cent du salaire assuré.

## **Avoirs de prévoyance**

Somme inscrite au bilan déduction faite des engagements vis-à-vis de tiers.

## **Benchmark ou indice de référence**

Indice de référence permettant d'évaluer la performance (le rendement) d'un placement, d'une catégorie de placement ou de la totalité des avoirs. Exemples: les indices d'actions ou d'obligations, qui permettent d'apprécier l'évolution des cours des actions ou des obligations sur les marchés boursiers.

## **Caisse autonome**

Institution de prévoyance qui assume elle-même des risques (âge, décès et invalidité) sans réassurance intégrale.

## **Caisse enveloppante**

Institution de prévoyance qui propose des prestations subobligatoires en complément des prestations minimales obligatoires prévues dans la LPP.

## **Capital de prévoyance**

Somme des avoirs de prévoyance des employés actifs assurés et des bénéficiaires de rentes, ainsi que des provisions techniques.

## **Compte témoin**

Compte fictif impliquant que la caisse gère des comptes de vieillesse individuels pour chaque assuré, selon les normes LPP, et prouvant qu'une institution de prévoyance respecte les prescriptions minimales de la LPP.

## **Customized benchmark ou indice de référence pondéré**

Indice de référence conçu en combinant plusieurs indices simples et qui reflète la stratégie de placement poursuivie.

## **Degré de couverture**

Rapport entre la fortune nette disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

## **Destinataires**

Terme englobant les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes, hommes ou femmes.

## **Encouragement à la propriété du logement (EPL)**

Possibilité donnée à l'assuré de se faire verser ou de mettre en gage une partie ou la totalité de ses avoirs à la caisse de pension afin de financer un logement qu'il utilisera pour ses propres besoins.

## **Exposition**

L'exposition met en lumière le risque de fluctuation de valeur propre à un type de placement auquel est exposé un portefeuille globalement. En raison de l'effet de levier qu'impriment les produits dérivés, l'exposition d'un type de placement est différente de la valeur inscrite au bilan. Les dérivés ayant pour effet d'accroître l'exposition (la cession d'options de vente, l'acquisition d'options d'achat, l'achat de contrats à terme) entraînent, en comparaison, une exposition supérieure à la valeur inscrite au bilan. Les dérivés réduisant l'engagement (acquisition d'options de vente, cession d'options d'achat, vente de contrats à terme) entraînent, en comparaison, une exposition inférieure à la valeur inscrite au bilan.

## **Fonds de garantie**

Le fonds garantit les prestations légales et, dans une certaine mesure, les prestations subobligatoires des caisses en incapacité de paiement; il verse également des aides aux institutions de prévoyance présentant une structure démographique défavorable.

## **Garantie contre la fluctuation des cours**

Les cours du change peuvent fluctuer considérablement au fil du temps. Les fluctuations subies par le cours des placements en devises étrangères sont donc supérieures à la fluctuation qu'enregistrent des investissements similaires en francs suisses. Des opérations de garantie ou de couverture (hedge) peuvent atténuer ce «risque supérieur».

## **Global custodian ou banque dépositaire**

Le dépositaire global ou global custodian (banque de dépôt) est chargé de garder toutes les valeurs patrimoniales d'une institution de façon centralisée et d'en assurer l'administration technique. Dans la mesure du possible, la gestion du portefeuille proprement dite se fait indépendamment du dépositaire global. Le grand avantage de ce système est d'offrir à tout moment une visibilité globale sur toutes les informations concernant le patrimoine.

## **Hedge fund ou fonds de couverture**

Fonds de placement poursuivant des stratégies de placement variées. Leur nom peut induire en erreur, puisqu'ils n'offrent en général pas de couverture. Les fonds de couverture sont soumis à peu de prescriptions légales et ont pour but de réaliser des rendements de manière absolue. En général, les courtages prélevés sur ces fonds sont élevés et se calculent en fonction de leur performance.

### **LPP**

Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, en vigueur depuis 1985.

### **LPP 2000**

Base technique servant à calculer les engagements de la prévoyance professionnelle.

### **Net asset value ou valeur d'inventaire nette**

Valeur intrinsèque d'une part, qui correspond à la fortune nette divisée par le nombre de parts souscrites.

### **OPP2**

Deuxième ordonnance sur la LPP, décrétée par le Conseil fédéral.

### **Performance**

Rendement réalisé sur un placement, qui inclut les gains et les augmentations de valeur versés (et réinvestis).

### **Placements alternatifs (placements non traditionnels)**

Possibilités d'investissement qui se comportent différemment que les catégories de placement traditionnelles (actions, obligations ou marchés financiers). Exemples: matières premières (commodities), capital-risque ou fonds de couverture.

### **Prestation de libre passage**

Prestation de sortie, c.-à-d. la somme transférée à la nouvelle institution de prévoyance d'un salarié changeant d'emploi. Elle comprend la somme des cotisations de l'employeur, des cotisations de l'employé et des sommes de rachat, plus les intérêts, mais à l'exclusion des cotisations de risques.

### **Primauté des cotisations**

Sous le régime de la primauté des cotisations, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées plus intérêts. Les cotisations sont ainsi déterminées, alors qu'il n'est pas possible de prévoir exactement la hauteur des prestations qui seront versées, puisqu'elles dépendent de l'évolution future de la situation (par exemple, l'évolution du salaire de l'assuré).

### **Primauté des prestations**

Le régime de la primauté des prestations définit les prestations de vieillesse à l'avance, en pourcentage du salaire assuré. En fonction des prestations ainsi obtenues, la caisse calcule les cotisations des assurés et de l'employeur. En cas d'augmentation du salaire, il faut en général verser des cotisations supplémentaires.

### **Private equity ou capital-risque**

Investissements dans des entreprises (généralement non cotées en bourse), leur permettant de fonder une entreprise, de l'élargir ou de résoudre des problèmes en rapport avec la relève ou un changement de propriétaire.

### **Produits dérivés**

Produits ou contrats financiers dont le prix dépend du cours d'une valeur de base. Les valeurs de base peuvent être des actions, des obligations, des devises, des matières premières (commodities) ou des taux de référence (taux d'intérêt, indices boursiers, taux de change, etc.).

### **Rendement obligé ou performance cible**

Rendement annuel moyen nécessaire sur les avoirs de prévoyance pour que l'institution de prévoyance maintienne ou atteigne l'équilibre financier et puisse tenir ses engagements en versant les prestations échues.

### **Réserve de cotisations des employeurs**

Réserve affectée que l'employeur constitue auprès de l'institution de prévoyance et qu'il pourra uniquement utiliser pour effectuer des versements de l'employeur à la prévoyance professionnelle.

### **Réserve de fluctuation de valeur**

Compensation des pertes de valeur des placements. Elle représente des «fonds propres» indispensables au bon fonctionnement de la caisse. Le montant à affecter à ces réserves dépend des risques encourus.

### **Securities lending ou prêt de titres**

Prêt de titres contre rémunération. L'emprunteur dépose des valeurs afin de cautionner son emprunt. Le prêteur (lender) participe à l'exercice de ses droits patrimoniaux même pendant la durée du prêt.

### **Somme de rachat**

Montant servant à racheter des lacunes de prévoyance résultant d'augmentations salariales ou d'années d'assurances manquantes.

### **Swiss GAAP RPC 26**

Désignation utilisée pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), édictées par le Comité d'experts et valables pour les institutions de prévoyance en Suisse. Elles constituent des principes de comptabilité et de présentation des comptes reconnus en Suisse (GAAP = Generally Accepted Accounting Principles).

## Entreprises affiliées au 31 mars 2008

Canton	Lieu	Entreprise	Entreprise fondatrice	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Total	Plan complémentaire «Epargne 60»
AG	Aarau	Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen	x	34	24	58	1
AG	Auenstein	Bedrock Geosciences		1	0	1	
AG	Baden	Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband		4	3	7	
AG	Baden	ZWILAG Zwischenlager Würenlingen AG		48	11	59	
AG	Böttstein	Refuna AG		6	2	8	
AG	Gipf-Oberfrick	ConVoj GmbH		2	0	2	
AG	Hottwil	Elektra Mettauertal und Umgebung		3	0	3	
AG	Killwangen	Esina GmbH		3	0	3	1
AG	Klingnau	Aarewerke AG		14	22	36	
AG	Laufenburg	BWD Betriebswirtschafts-Dienst GmbH		1	0	1	
AG	Laufenburg	Energiedienst Holding AG	x	81	109	190	6
AG	Laufenburg	swissgrid ag		179	8	187	3
AG	Leibstadt	Kernkraftwerk Leibstadt AG		462	111	573	16
AG	Obersiggenthal	EGS Elektrizitäts-Genossenschaft Siggenthal		11	4	15	
AG	Obersiggenthal	Fernwärme Siggenthal AG		5	0	5	
AG	Rekingen	IT-Barth		2	0	2	
AG	Stein	Rheinkraftwerk Säckingen AG		5	7	12	
AG	Wettingen	Einwohnergemeinde Wettingen		183	83	266	
AG	Wettingen	Elektrizitäts- und Wasserwerk Wettingen	x	22	27	49	
AG	Wettingen	nagra		90	20	110	2
AI	Appenzell	Feuerschaugemeinde Appenzell/Energie- und Wasserversorgung		26	15	41	
AR	Herisau	Dorferkorporation Herisau, Wasserversorgung		8	8	16	1
AR	Herisau	Gaswerk Herisau AG	x	2	2	4	1
AR	Wolfhalden	Elektra-Korporation Wolfhalden		5	1	6	
BE	Bern	Aptomet AG		8	0	8	
BE	Bern	Atel Gebäudetechnik West AG		16	7	23	2
BE	Grindelwald	Elektrizitätswerk Grindelwald AG		9	12	21	
BE	Herzogenbuchsee	Einwohnergemeinde Herzogenbuchsee		53	23	76	
BE	Herzogenbuchsee	EWK Herzogenbuchsee AG		16	7	23	1
BE	Jegenstorf	Elektra Fraubrunnen		17	9	26	2
BE	Kandersteg	Licht- und Wasserwerk AG Kandersteg		6	3	9	
BE	Langenthal	onyx Energie Mittelland	x	63	68	131	
BE	Lauterbrunnen	EWL Elektrizitätswerk Lauterbrunnen	x	52	15	67	2
BE	Lyss	Einwohnergemeinde Lyss		163	49	212	
BE	Lyss	Energie Seeland AG		28	14	42	3
BE	Meiringen	Alpen Energie		12	7	19	
BE	St-Imier	Société des Forces Electriques de la Goule	x	37	47	84	
BE	Wiler	Airmes AG		6	0	6	
BL	Birsfelden	Kraftwerk Birsfelden AG		19	31	50	
BL	Liestal	Biopower Nordwestschweiz AG		2	0	2	
BL	Liestal	EBLCom AG		2	0	2	1
BL	Liestal	Elektra Baselland (EBL)	x	151	124	275	2
BL	Liestal	IReL AG		12	1	13	
FR	Fribourg	Groupe E SA		759	661	1 420	10
FR	Giez	Cottens Energie Services SA		1	0	1	
FR	Matran	CISEL Informatique SA		57	10	67	2
FR	Murten	cc energie sa		19	0	19	
FR	Posieux	SAIDEF		7	0	7	
GE	Chancy	Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny		12	26	38	
GL	Linthal	Elektrizitätswerk der Gemeinde Linthal		14	3	17	

Canton	Lieu	Entreprise	Entreprise fondatrice	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Total	Plan complémentaire «Epargne 60»
GL	Netstal	Gemeinde Netstal		19	11	30	1
GL	Schwanden	Elektrizitätswerk Schwanden		27	12	39	4
GR	Davos-Platz	EWD Elektrizitätswerk Davos AG		52	29	81	5
GR	Filisur	Albula-Landwasser Kraftwerke AG		13	8	21	1
GR	Mesocco	Officine Idroelettriche di Mesolcina SA		26	36	62	
GR	Poschiavo	Rätia Energie AG		294	180	474	4
GR	Thusis	Kraftwerke Hinterrhein AG		83	73	156	8
GR	Zernez	Engadiner Kraftwerke AG		51	26	77	6
LU	Emmen	NIS AG		45	0	45	1
LU	Luzern	Centralschweizerische Kraftwerke AG	x	938	649	1 587	38
NE	Corcelles	Forces Motrices de Conches		19	11	30	
NE	Fleurier	TechnoWatts Sàrl		2	0	2	
NE	La Chaux-de-Fonds	Viteos SA		8	1	9	
SG	Azmoos	Elektrizitätswerk Azmoos		13	1	14	
SG	Bad Ragaz	contris ag		1	0	1	
SG	Bad Ragaz	ewr elektro ag		14	0	14	1
SG	Buchs	Wasser- und Elektrizitätswerk der Gemeinde Buchs	x	65	19	84	
SG	Ebnat-Kappel	Dorfkorporation Ebnat-Kappel		7	3	10	
SG	Gams	Elektra Gams		8	4	12	
SG	Grabs	Elektrizitätswerk Grabs		7	12	19	
SG	Jona	Elektrizitätswerk Jona-Rapperswil AG	x	27	26	53	
SG	Kaltbrunn	Elektrizitätsversorgung Kaltbrunn AG		13	2	15	
SG	Rapperswil	Erdgas Obersee AG		15	1	16	
SG	Rapperswil	Oehrli Engineering AG		7	0	7	
SG	Sennwald	Elektrizitätswerk Sennwald		14	4	18	
SG	Sevelen	Elektrizitäts- und Wasserwerk Sevelen		19	7	26	1
SG	St. Gallen	Kraftwerke Zervreila AG		26	26	52	2
SG	St. Gallen	SN Energie AG		16	15	31	
SG	Uznach	Elektrizitätswerk Uznach AG		14	6	20	
SG	Walenstadt	Wasser- und Elektrizitätswerk Walenstadt	x	21	5	26	
SG	Wattwil	Dorfkorporation Wattwil		11	5	16	
SO	Däniken	Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		459	152	611	45
SO	Gerlafingen	Neosys AG		19	2	21	1
SO	Kappel	eug Elektra Untergäu		6	1	7	
SO	Olten	Aare-Tessin AG für Elektrizität (Atel)	x	641	271	912	34
SO	Olten	Efforte AG		6	0	6	
SZ	Arth	Gemeindewerke Arth		85	29	114	
SZ	Schwyz	Elektrizitätswerk des Bezirks Schwyz		83	37	120	1
TG	Arbon	Stadtwerke Arbon AG		19	6	25	
TG	Bischofzell	Stadt Bischofzell		2	2	4	
TG	Bischofzell	Technische Gemeindebetriebe Bischofzell		25	14	39	
TG	Romanshorn	Genossenschaft EW Romanshorn	x	20	21	41	1
TG	Sirnach	EW Sirnach AG		17	3	20	1
TI	Agra Collina d'Oro	Nvalue Sagl		2	0	2	
TI	Ascona	Aziende Comunali Ascona/acqua - elettricità		83	46	129	
TI	Bellinzona	Azienda Elettrica Ticinese		172	111	283	
TI	Bellinzona	Aziende Municipalizzate Bellinzona		377	243	620	
TI	Bellinzona	Elettricità Svizzera Italiana		2	1	3	
TI	Bellinzona	Metanord SA		2	0	2	
TI	Biasca	Azienda Acqua Potabile		60	45	105	

## Entreprises affiliées au 31 mars 2008

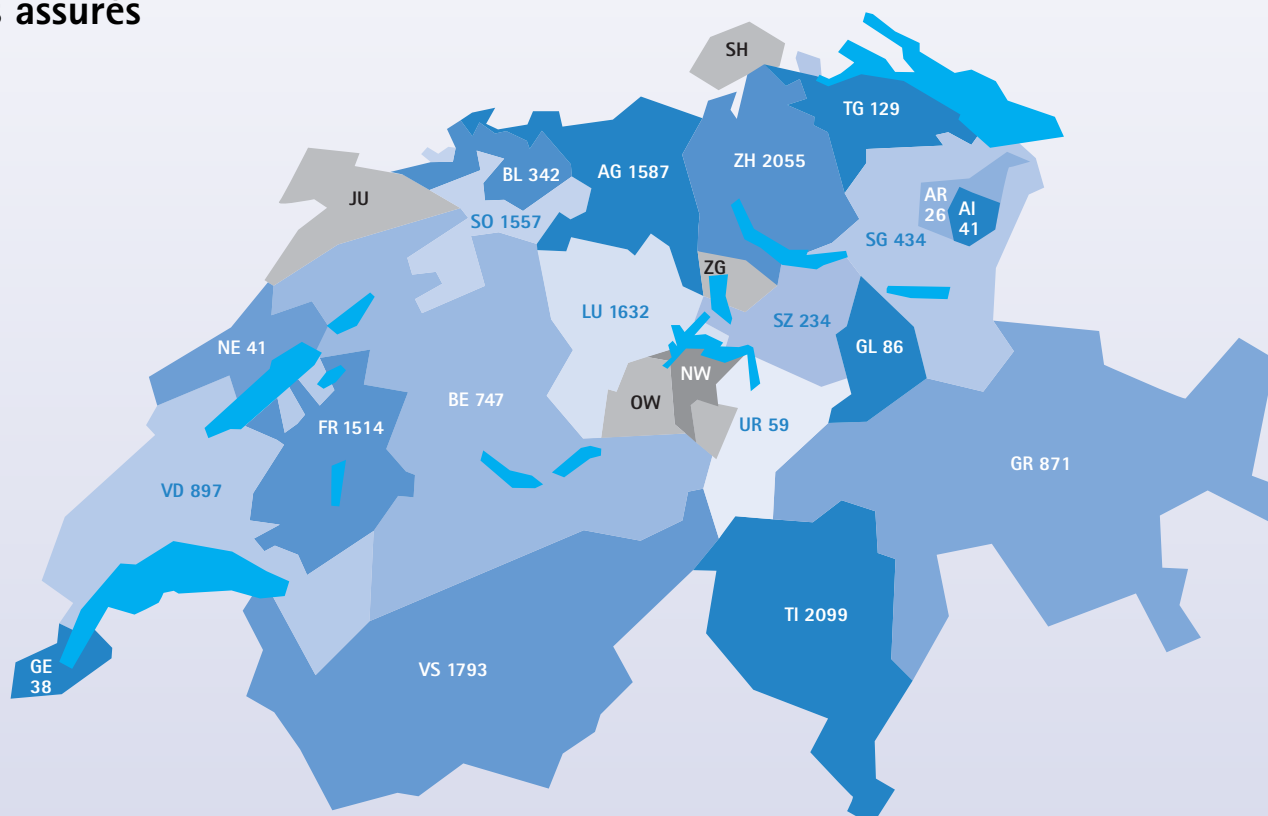
Canton	Lieu	Entreprise	Entreprise fondatrice	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Total	Plan complémentaire «Epargne 60»
TI	Biasca	Ente regionale di PCi delle Tre Valli		7	0	7	
TI	Bignasco	Brontalignum Sagl		12	0	12	
TI	Bodio	Aar e Ticino SA		0	73	73	
TI	Faido	Cooperativa Elettrica Faido		3	3	6	
TI	Giubiasco	Azienda acqua potabile		62	33	95	
TI	Giubiasco	Federazione cantonale ticinese dei corpi pompieri (FCTCP)		2	0	2	
TI	Locarno	Officine idroelettriche della Maggia SA		140	117	257	1
TI	Locarno	Officine idroelettriche di Blenio SA		36	41	77	1
TI	Locarno	SES Controlli Sagl		10	0	10	
TI	Locarno	Società Elettrica Sopracenerina (SES)	x	178	182	360	
TI	Lugano	Verzasca SA		13	9	22	
TI	Massagno	Azienda Elettrica di Massagno SA		20	14	34	
UR	Andermatt	Elektrizitätswerk Ursern		17	8	25	1
UR	Erstfeld	Gemeindewerke Erstfeld		20	14	34	
VD	Aigle	Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA	x	19	19	38	
VD	Aubonne	Société électrique des Forces de l'Aubonne		34	10	44	
VD	Gland	Société électrique intercommunale de la Côte SA		37	20	57	
VD	Lausanne	Avenis S.A.		52	5	57	1
VD	Lausanne	Energie Ouest Suisse (EOS)		119	166	285	1
VD	Lausanne	EOS Holding		9	1	10	1
VD	Lausanne	EOS Réseau SA		72	3	75	1
VD	Lausanne	EOS Trading		28	0	28	
VD	Lausanne	Joseph Diémand S.A.		22	0	22	
VD	Lutry	Dynamo Energie Sàrl		5	0	5	1
VD	Vallorbe	Société Electrique du Châtelard		34	12	46	1
VD	Vevey	Compagnie industrielle et commerciale du Gaz SA	x	87	78	165	1
VD	Vevey	Gaznat S.A.		46	18	64	
VD	Yverdon-les-Bains	PAC'info Sàrl		1	0	1	
VS	Brig	Elektrizitätswerk Brig-Naters AG		38	16	54	1
VS	Brig	Matterhorn Gotthard Bahn		0	70	70	
VS	Leuk	ReLL AG		20	0	20	1
VS	Leukerbad	AG für Verkehrsbetriebe Leuk-Leukerbad und Umgebung (LLB)		27	16	43	
VS	Orsières	Compagnie des Forces Motrices d'Orsières		23	17	40	
VS	Orsières	Forces Motrices du Grand-St-Bernard		7	6	13	
VS	Saas Grund	Kraftwerke Mattmark AG		26	24	50	4
VS	Sierre	Association Home Beaulieu		117	13	130	
VS	Sierre	Centre médico-social régional		189	24	213	
VS	Sierre	Forces Motrices Gougra SA		25	7	32	1
VS	Sierre	Sierre Energie S.A.	x	120	70	190	115
VS	Sierre	Ville de Sierre		171	79	250	152
VS	Sion	Cleuson-Dixence Construction S.A.		5	1	6	
VS	Sion	Forces Motrices de Mauvoisin S.A.		40	46	86	
VS	Sion	Grande Dixence SA		5	119	124	
VS	Sion	Hydro Exploitation SA		365	37	402	16
VS	Susten	EKD Elektrokontrollen und Dienstleistungen GmbH		1	0	1	
VS	Vouvry	Centrale Thermique de Vouvry S.A. (C.T.V.)		1	68	69	
ZH	Brüttsellen	Gemeindewerke der Zivilgemeinde Brüttsellen		6	1	7	
ZH	Dietikon	Deriwatt AG		22	0	22	1
ZH	Dietikon	EGL Grid AG		20	4	24	1
ZH	Dietikon	Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg AG		182	82	264	11

Canton	Lieu	Entreprise	Entreprise fondatrice	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Total	Plan complémentaire «Épargne 60»
ZH	Embrach	Elektrizitätswerk Embrach		11	8	19	
ZH	Fehraltorf	Electrosuisse	x	214	184	398	9
ZH	Männedorf	Elektrizitätswerk der Gemeinde Männedorf		14	7	21	
ZH	Opfikon	easyTherm AG		3	0	3	
ZH	Otelfingen	Elektrizitätsgenossenschaft Otelfingen		3	0	3	
ZH	Rümlang	Elektrizitätswerk Rümlang		6	5	11	
ZH	Rüti	Gemeindewerke Rüti	x	220	79	299	4
ZH	Schwerzenbach	UL International (Schweiz) AG		2	0	2	
ZH	Uster	Energie Uster AG		35	33	68	
ZH	Zürich	Ausgleichskasse Schweizerischer Elektrizitätswerke		7	3	10	1
ZH	Zürich	ClimatePartner Switzerland AG		2	0	2	
ZH	Zürich	dHolding		1	0	1	
ZH	Zürich	Einzelmitglieder		57	0	57	4
ZH	Zürich	Fachkommission für Hochspannungsfragen		13	11	24	
ZH	Zürich	Infel AG		36	5	41	
ZH	Zürich	PKE Geschäftsstelle (inklusive direkter Rentner)		137	476	613	5
ZH	Zürich	Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches (SVGW)	x	52	17	69	1
ZH	Zürich	Swissgas Schweizerische AG für Erdgas		27	14	41	2
ZH	Zürich	Verband der Schweizerischen Gasindustrie (VSG)	x	26	24	50	1
ZH	Zürich	X1 The Company		6	0	6	
Total				10060	6122	16182	551

Entreprises affiliées au 31 mars 2008

168 (167)

## Les assurés



# Evolution actuarielle

Exercice: 1 <sup>er</sup> avril resp. 1 <sup>er</sup> juillet * * jusqu'en 1941	Nombre de membres actifs	Age moyen	Nombre moyen d'années d'assu- rance	Revenus assurés	Valeur des engagements de la CPE envers les membres	Valeur des engagements des membres envers la CPE	Réserve mathé- matique effective- ment disponible	Découvert/ Excédent par rapport à la réserve mathéma- tique nécessaire	Découvert/ Excédent par rapport à la réserve mathé- matique néces- saire en % des salaires assurés	Degré de couverture moyen $\frac{7+8}{6}$ pour 2003: $\frac{9}{6-7}$
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Base de calcul 1922/36, taux de base 5 %</b>										
1922	1 862	35,6	8,5	8 585 600	16 706 169	12 562 572	-	4 143 597	48,3	75,2
1924	2 640	37,4	10,1	12 051 400	25 623 092	16 966 548	3 229 812	5 426 732	45,0	78,8
1932	3 460	40,2	12,9	16 869 800	45 226 563	21 686 916	21 283 334	2 256 313	13,4	95,0
<b>Base de calcul 1936/40, taux de base 4 ½ %</b>										
1936	3 604	41,7	14,7	17 387 100	60 960 803	22 918 344	32 039 180	6 003 279	34,5	90,1
1937	3 623	42,2	15,2	17 587 100	63 351 321	22 784 004	34 870 510	5 696 807	32,4	91,0
1938	3 629	42,6	15,6	17 631 300	65 328 078	22 582 836	37 551 645	5 193 597	29,5	92,0
<b>Base de calcul 1940/41, taux de base 4 %</b>										
1940	3 743	43,4	16,3	18 219 000	81 628 965	23 680 965	43 729 464	14 219 053	78,05	82,58
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> janvier 1941, taux de base 4 %</b>										
1941	3 767	43,8	16,7	18 573 800	84 357 241	23 936 292	45 915 860	14 505 089	78,09	82,81
1944	3 950	44,2	17,1	19 858 600	94 805 060	25 001 896	57 300 291	12 502 873	69,96	86,81
1946	4 104	43,6	16,2	21 899 700	105 391 265	28 170 079	66 879 449	10 341 737	47,22	90,19
<b>Base de calcul 1948, taux de base 4 %</b>										
1948	4 348	43,2	15,6	25 000 000	127 754 895	34 676 962	79 393 990	13 683 943	54,74	89,29
1950	4 662	42,8	15,1	27 528 200	141 036 337	38 280 581	90 823 277	11 932 479	43,35	91,54
1952	4 901	42,8	15,1	30 476 300	157 763 116	42 132 116	106 232 520	9 398 480	30,84	94,04
1954	5 260	42,5	14,7	33 888 000	185 143 204	54 928 770	123 123 822	7 090 612	20,92	96,17
<b>Base de calcul 1955/56, taux de base 4 %</b>										
1956	5 635	42,1	14,3	39 954 700	224 155 785	66 390 627	147 263 273	10 501 885	26,28	95,31
1958	6 063	41,6	13,6	47 148 100	260 522 591	78 435 384	174 146 649	7 940 558	16,84	96,95
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> octobre 1958, taux de base 4 %</b>										
1959	6 254	41,4	13,3	50 625 800	283 948 598	84 491 300	189 434 278	10 023 020	19,80	96,47
1960	6 399	41,5	13,3	54 271 600	303 103 827	90 192 497	205 543 378	7 367 952	13,58	97,57
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> octobre 1960, taux de base 3 ¾ %</b>										
1961	6 569	41,5	13,2	58 784 400	342 819 681	112 172 199	222 773 875	7 873 607	13,39	97,70
1963	6 954	41,4	13,0	68 940 300	399 016 686	131 400 184	262 890 929	4 725 573	6,85	98,82
1965	7 296	41,3	12,9	81 266 500	567 237 083	155 563 554	309 885 732	1 787 797	2,20	99,62
1967	7 511	41,4	13,0	94 915 000	548 947 183	182 954 762	367 199 182	+ 1 206 761	+ 1,27	100,22
1968	7 553	41,5	13,1	102 167 800	592 544 688	196 426 438	400 372 981	+ 4 254 731	+ 4,16	100,72
<b>Base de calcul 1968, taux de base 3 ¾ %</b>										
1969	7 619	41,8	13,4	105 875 400	634 386 604	206 935 053	435 281 307	+ 7 829 756	+ 7,40	101,23
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> janvier 1970, taux de base 3 ¾ %</b>										
1970	7 559	42,2	13,7	111 714 600	700 604 166	216 329 948	469 548 699	14 725 519	13,18	97,90
1974	7 731	43,1	14,4	145 031 100	929 870 199	270 321 118	648 409 593	11 139 488	7,68	98,80
1978	8 288	43,1	14,6	189 257 300	1 239 140 000	347 351 000	883 168 430	8 620 570	4,55	99,30
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> janvier 1980, taux de base 3 ¾ %</b>										
1980	8 571	43,3	14,8	215 607 900	1 447 422 000	390 862 000	1 028 195 681	28 364 319	13,16	98,04
1982	9 051	43,2	14,6	263 149 100	1 739 539 000	477 579 000	1 230 621 747	31 338 253	11,91	98,20
1984	9 605	43,4	14,8	302 939 800	2 012 414 000	543 471 000	1 437 669 457	31 273 543	10,32	98,45
1986	10 137	43,9	14,6	341 131 300	2 282 445 000	594 194 000	1 657 635 791	30 615 209	8,97	98,66
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> janvier 1987, taux de base 3 ¾ %</b>										
1987	10 367	43,9	14,6	355 232 800	2 440 207 000	614 995 000	1 778 272 667	46 939 333	13,21	98,08
1990	10 971	43,9	14,6	436 139 600	3 058 481 000	755 803 000	2 275 367 156	27 310 844	6,26	99,10
1991	11 113	43,9	14,6	480 238 600	3 317 713 000	832 821 000	2 511 916 428	26 975 572	5,62	99,20
1992	11 372	43,8	14,4	517 259 900	3 663 778 000	899 556 000	2 739 102 940	25 119 060	4,86	99,32
1993	11 414	44,0	14,5	535 965 900	3 857 821 000	930 286 000	2 921 791 076	5 743 924	1,07	99,85
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> octobre 1993, taux de base 3 ¾ %</b>										
1994	11 354	44,1	17,8	550 572 700	4 027 229 000	851 940 000	3 132 300 199	42 988 801	7,81	98,93
<b>Base de calcul 1995, taux de base 4 %</b>										
1995	11 229	44,2	17,8	549 024 700	4 217 441 100	802 122 000	3 316 683 974	98 635 026	17,97	97,66
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> janvier 1996, taux de base 4 %</b>										
1996	11 080	44,3	17,8	553 703 300	4 413 940 000	807 640 000	3 486 220 358	120 079 462	21,69	97,28
1997	10 902	44,4	17,8	546 939 400	4 545 370 000	795 725 000	3 687 783 850	61 861 150	11,31	98,64
1998	10 846	44,6	17,8	545 803 100	4 672 346 000	790 299 000	3 882 047 000	-	-	100,00
1999	10 277	44,7	17,5	522 600 500	4 858 230 000	758 813 000	4 099 417 000	-	-	100,00
2000	10 169	44,8	17,4	521 600 900	5 116 022 000	761 281 000	4 354 741 000	-	-	100,00
<b>Statuts du 1<sup>er</sup> janvier 2001, taux de base 4 %</b>										
2001	10 117	44,8	17,2	531 761 000	5 613 409 000	781 462 000	4 831 947 000	-	-	100,00
2002	10 212	44,7	16,9	546 945 100	5 842 553 000	810 655 000	5 031 898 000	-	-	100,00
2003	10 539	44,7	17,2	571 612 600	5 880 365 000	830 347 000	4 549 094 564	500 923 436	87,63	90,08
<b>Statuts et règlement du 1<sup>er</sup> janvier 2004, taux de base 4 %</b>										
2004	10 719	44,8	17,1	585 159 400	5 143 321 000	-	5 143 321 000	-	-	100,00
2005	9 417	44,4	16,1	489 713 600	4 153 342 000	-	4 153 342 000	-	-	100,00
2006	9 654	44,5	16,0	517 955 800	4 275 331 000	-	4 275 331 000	-	-	100,00
<b>Statuts et règlement du 1<sup>er</sup> octobre 2006, taux de base 4 %</b>										
2007	9 870	44,3	15,7	536 334 401	4 383 623 540	-	4 383 623 540	-	-	100,00
2008	10 060	44,3	15,6	558 745 226	4 525 652 869	-	4 525 652 869	-	-	100,00

Editeur: CPE  
Freigutstrasse 16  
8027 Zurich  
Téléphone 044 287 92 92  
Téléfax 044 287 92 99  
[www.pke.ch](http://www.pke.ch)

Concept/production: Infel AG, Zurich  
Rédaction: Max Fässler  
Mise en page: Philipp Beeler  
Photos: Stephan Knecht  
Photolithographie: nc ag, Urdorf  
Impression: SäntisPrint AG, Urnäsch



C P E  
C A I S S E P E N S I O N  
E N E R G I E

